L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 19 DECEMBRE 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, R. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 19 DECEMBRE.

Salle de lecture.

Nous avons converti une partie de notre rez-de-chaussée en salle de lecture. On y trouvera les journaux les plus [illegible] des Etats-Unis, de la Havane, du [illegible] Californie et de France. L'entrée [illegible] partie de notre bureau est ouverte [illegible] monde. Les journaux que nous [illegible] tous les jours sont destinés au public. Nos feuilles françaises seront reçues à l'arrivée de la malle de chaque [illegible] transatlantique, et nos feuilles espagnoles [illegible] des steamers de la Havane [illegible].

ABONNÉS À LA SEMAINE.

[illegible] de l'ABEILLE sont autorisés à [illegible] abonnemens à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. [illegible] les jours dans nos bureaux des [illegible] qui désirent s'abonner pour un [illegible], mais comme en leur ouvrant [illegible] particulier pour une aussi courte [illegible] surchargerions sans profit la [illegible] nous avons résolu de tout confier [illegible] nos porteurs à nous rembourser [illegible] c'est donc à ces derniers que les [illegible] à la semaine devront payer le montant de [illegible] abonnement hebdomadaire.

SPEAKER DE LA CHAMBRE.

[illegible] est réuni le 3 décembre, et le [illegible] nos dernières dépêches de [illegible] la Chambre des Représentans [illegible] encore réussi à élire son speaker. [illegible] extrême parmi les mandataires [illegible] peuple, et il leur sera difficile d'en [illegible] situation s'explique du reste aisément [illegible] qu'il n'y avait au Congrès que [illegible] qui avait la majorité élisait [illegible] autres officiers de la Chambre. [illegible] depuis la disparition du parti [illegible] se sont multipliées et la [illegible] même s'est fractionnée en [illegible]. Il y a des démocrates [illegible] l'administration et des démocrates en [illegible]; il y a en outre les [illegible] du nord et les démocrates du sud [illegible] question de l'esclave; il y a les [illegible] et les abolitionistes; il y a les Nothings [illegible] fraternisent avec les républicains, c'est-à-dire les adversaires de [illegible] Know Nothings nationaux [illegible] guerre à cette institution. [illegible] sont représentées au [illegible] néanmoins n'y a la majorité [illegible] qui soutiennent l'administration [illegible] en minorité à la Chambre, [illegible] sont divisés entre eux. [illegible] donc élire son candidat [illegible] et il en résulte une indécision [illegible] le candidat qui convient au [illegible] pas au Nord, et réciproquement.

[illegible] du Nord ou tous [illegible] il y aurait [illegible] dans l'autre [illegible] des adversaires [illegible] marchent pas tous [illegible]; ils sont [illegible] nothings, ou fusionnistes [illegible] le candidat d'un [illegible] des factions rivales [illegible] à réunir sur leurs [illegible] pas; les nom [illegible] blame de leurs commettans [illegible] moyen de transiger [illegible] de substituer le [illegible] voix.

[illegible] infructueuses qui [illegible] deux semaines [illegible] nous écrit, [illegible] notre correspondant [illegible].

[illegible] vous annoncer dans [illegible] de la Chambre et [illegible] national au poste [illegible] qu'il y ait déjà eu cinq [illegible] ballotage, il semble que [illegible] beaucoup plus éloigné [illegible] semaine. Banks, du [illegible] moment celui des [illegible] nombre le plus [illegible] les représentans [illegible] à l'administration [illegible]; quelques-uns [illegible] il en eut 114 pour être [illegible] voix et aujourd'hui [illegible] peine que ses amis [illegible] qu'il a reçu jusqu'ici [illegible] est probable que sa [illegible] rapidement. On pense [illegible] une grande partie [illegible] malgré la résolution [illegible] de Banks de soutenir [illegible] fin. Nous verrons [illegible] M. Pennington peut obtenir les [illegible] de la Chambre.

[illegible] que les représentans [illegible] ce calme et cette apathie [illegible] parmi eux [illegible] de l'impatience [illegible] depuis deux ou trois [illegible] de mutuels reproches [illegible] autres de l'état [illegible] au Congrès, et il est à [illegible] du speaker sera [illegible] augmentera, ce qui [illegible] de la Chambre au lieu [illegible].

[illegible] du Sud refusent de voter [illegible] est un free soiler, [illegible] abolitioniste; il a prési[illegible] républicaine du Massachusetts [illegible] septembre dernier et a été [illegible] démocrates et des [illegible]. Voilà les raisons qu'al[illegible] du Nord pour ex[illegible] à M. Banks. Le re[illegible] a reçu des voix [illegible] qu'avec la plus [illegible] doit nécessairement [illegible].

[illegible] M. Pennington [illegible] acceptable. Il ne ré[illegible] du Sud, mais M. [illegible] leur paraît préfé[illegible] pour lui pendant plu[illegible]. Malheureusement M. Fuller ne [illegible] de voix parmi les membres [illegible] être élu. M. Pennington, [illegible] aura pas toutes les voix [illegible] pas davantage tous les suf[illegible]. Plusieurs sénateurs, y compris M. Crittenden, plaident sa [illegible] disent que c'est un [illegible] peuvent confiance et [illegible].

[illegible] le voyez, est extraor[illegible] grand nombre de fac[illegible] actuellement dans l'Union [illegible] au congrès. Beau[illegible] ont été envoyés ici [illegible] à dire comme free [illegible] démocrates ni les républicains [illegible] pour triompher ils [illegible] des know-nothings [illegible] feront ces der[illegible] aux républicains, ils [illegible]. S'ils soutiennent [illegible] démocrates, ils auront l'air [illegible] les reproches que [illegible] adressés récemment [illegible].

[illegible] bien que la chambre [illegible] pays s'impatiente et est [illegible] se bornent à re[illegible] commettans. Les [illegible] à se repro[illegible] créée par le [illegible].

[illegible] ayant pas été publié est [illegible] On ne s'en préoccupe guère, [illegible] connaître que cette par[illegible] affaires étrangères. Le [illegible] doute savoir ou nous [illegible] avec l'Angleterre [illegible] Amérique Centrale et de la [illegible].

[illegible] correspondant du National Intelligencer [illegible] facile de nommer immédiatement [illegible] si la chambre adoptait la [illegible] n'en doute pas. Il y a [illegible] démocrates adopteront [illegible] pour empêcher la désor[illegible] d'entre eux qu'ils [illegible] et qui auraient [illegible] voter contre le candidat du [illegible] de ce mode de vota[illegible] manifestes, et il con[illegible] de retourner au vote de [illegible] dans tous les cas qu'on [illegible].

[illegible] DU BLACK WARRIOR.—[illegible] dépêche télégraphique de la [illegible] steamer Black Warrior, capitaine [illegible] est arrivé hier, à 6 1/2 heures [illegible] passe du Sud-Ouest. Il arrivera [illegible] en ville ce matin. Cette dépêche [illegible] qu'on n'avait encore aucune [illegible] du Crescent City à la Havane.

[illegible] VENTE DE PROPRIÉTÉ À BILOXI.—M. L. E. Pradat, [illegible] administrateur de la succession de Pierre Pradat et de Mme E. Izehn, décédés, annonce [illegible] colonnes que les meubles, argenterie, [illegible], esclaves, etc., appartenant à l'hôtel des Chênes Verts, à Biloxi, seront vendus lundi [illegible] 21 janvier prochain. Comme l'hôtel [illegible] vendu au mois de mars, ceux qui [illegible] l'intention de l'acheter feront bien d'assister [illegible] à la vente des meubles et installations.

Dépêches Télégraphiques,
TRANSMISES À L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe d'une semaine plus récentes.

ARRIVÉE DU STEAMER ASIA.

BRUITS DE PAIX.

Hausse dans les Consolidés.

New-York, 18 décembre.—Le steamship Asia, de la ligne Cunard, est arrivé à Halifax ce matin. Les avis d'Europe par cet arrivage sont d'une semaine plus récentes que ceux fournis par le Baltic. Les nouvelles ne renferment aucun fait saillant et se bornent à répéter des bruits de paix qui ne reposent probablement sur aucune base plus solide que ceux qui les ont déjà précédés. Ils ont eu toutefois une certaine influence sur les fonds publics et occasionné une certaine hausse sur les consolidés.

Nouvelles commerciales.

MARCHÉ DE LIVERPOOL. — Le coton a fléchi sur ce marché. Les ventes de la semaine se sont élevées à 53,000 balles, dont 6000 prises par les spéculateurs et 5000 par les exportateurs. MM. Brown, Shipley & Cie publient les cotations suivantes: Orléans middling, 5 3/4; Uplands Fair, 5 3/4; Uplands Middling, 5 1/4 à 5 5/8 d. la livre. La farine est calme et les prix n'ont pas varié, les marques Canal de l'Ouest valent 42 s. 6 d., et celles de l'Ohio 45 à 46 s. Pour le maïs, la spéculation a demandé le jaune à 46 s 3 d. La demande de porc reste sans meilleure. Le bœuf est calme. Le saindoux vaut 61 s. Le bacon est peu demandé.

Les avis de Manchester sont plus favorables. Le fret a une tendance à la baisse. Les consolidés ont haussé et sont cotés à 89 1/4. Les fonds des Etats-Unis et les sécurités d'Etat sont meilleurs. Les espèces ont augmenté dans la banque d'Angleterre.

RIVIÈRES.—Louisville, 18 déc.—La rivière monte; il y a 7 1/2 pieds d'eau dans le canal. Le Golden Gate est arrivé samedi, l'Empress dimanche et le N. W. Thomas, St Clair et Washington City hier, venant tous de la Nlle-Orléans. Les bateaux suivants sont repartis pour le même port. Samedi le Scotland, l'Ambassador, le Susquehanna, l'Argyle et le Belle Sheridan; dimanche, l'Ellie Afton et le Ben Franklin; lundi le David Gibson.

New York 18 déc—La farine a un peu fléchi: les marques du Sud se sont vendues $9 55. Le mess pork vaut $19 25.

Cincinnati 18 déc—La farine est tombée à $7 50, l'avoine se vend 30.

Passes de la Balise, 18 déc. 5 heures du soir.—Le steamship Black Warrior de la Havane a traversé la barre ce soir à 6 1/2 heures. Au moment du départ de ce steamship, on n'avait pas encore de nouvelles du Crescent City à la Havane, où il était depuis huit jours.

AFFAIRE GAINES.—Nous publions plus loin le remarquable jugement rendu lundi dernier par la Cour Suprême dans l'affaire de Mme MYRA CLARK GAINES. Ce procès, qui a eu un si grand retentissement aux Etats-Unis, offre tout l'intérêt d'un roman. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'arrêt de la Cour Suprême, qu'ils trouveront parmi les autres décisions du même tribunal.

CONSEIL DE VILLE.

CONSEIL DES ASSISTANTS ALDERMEN. — Réunion à six heures.

Lettre du contrôleur annonçant l'adjudication du marché pour estamper les drays et tenir en bon état les rues de différents wards.—Référé au comité de finances.

D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, il y a $7,868 en caisse.

Lettre du voyer recommandant au Conseil de faire pour $13,226 de réparations aux divers chemins planchéyés de la ville. Il faudrait $12,375 pour macadamiser ces chemins. La ville dépenserait $16,000 par an pour tenir les chemins planchéiés en bon état pendant un an, et s'ils étaient macadamisés, la corporation ne dépenserait que $600.—Référé à un comité spécial.

Le Conseil reçoit le veto du maire au sujet de la ferme de la maison de travail.—Renvoyé à la prochaine séance.

Le Conseil, à la demande de M. Stith, adopte, de nouveau après une courte discussion, par un vote de 17 contre 2, la résolution relativement au compromis entre la ville et la compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

L'avocat de la ville annonce au Conseil qu'il avait, au nom de la ville, reconnu devoir $2,398 au coroner.—Référé au comité de finances.

Le Conseil s'ajourne.

CONSEIL DES ALDERMEN.—Réunion à l'heure accoutumée.

Le maire transmet son veto sur la loi qui ordonne la fermeture de la maison de travail, pour trois ans.—La loi est adoptée de nouveau.

Résolution des Assistants ordonnant que des fossés soient fouillés, par les nègres de chaîne, sur le chemin Gentilly, depuis la rue de La Harpe jusqu'au chemin de fer Pontchartrain, distance d'un mille.—Adoptée.

Résolution des Assistants ordonnant le paiement de $1,789 10, montant de divers comptes.—Adoptée.

Résolution de M. Gillmore ordonnant que la rue Prytanée soit pavée en blocs de granit, depuis la rue Felicité jusqu'à la limite supérieure de la ville. Les propriétaires devront acquitter les frais.—Référé au comité judiciaire.

Résolution déclarant que le conseil se réunira les vendredis et samedis jusqu'à ce que tout le code des ordonnances de la ville soit examiné. Adoptée.

Résolution nommant un comité de trois membres pour s'entendre avec la compagnie du chemin de fer de Carrollton au sujet de chars à cheval dans la rue Jackson.—Adoptée.

Résolution ordonnant l'achat de certains morceaux de terre situés dans le Troisième District et appartenant à M. Bernard Marigny, qui recevra en retour un terrain de $1500.—Adoptée.

M. Tompkins demande l'adoption de la loi sur la fermeture des cafés, théâtres, &c., le dimanche.

M. Culbertson déclare que c'est une violation des mœurs de la partie de la ville qu'il représente. La guerre civile serait la conséquence de l'adoption de la résolution. La mesure conviendrait aux puritains, mais la Nlle Orléans n'en veut pas.

M. Tompkins répond qu'il consentirait à effacer le mot théâtres à cause du théâtre d'Orléans qui n'est pas fréquenté le dimanche, par des tapageurs, comme les théâtres américains.

MM Dupre et Durell s'opposent à la résolution.

Le vote est demandé et se partage comme suit:

Oui MM. Tompkins, Bailey, Price, Pride, Gillmore et Converse.

Non—MM. Culbertson, Durell, Daunoy, Dupré & Peire.—Adoptée.

Le conseil s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

Décisions de la Cour Suprême.
Lundi, 17 décembre.

L'honorable F. T. Merrick, président de la cour, et les juges Lea, Voorhies, Spofford et Buchanan sont présents.

Par le juge Merrick.—Succession de Daniel Clark. Demande de Mme Myra Clark Gaines de prouver le testament de son père. Les héritiers absents de Daniel Clark, int. Appel de la deuxième cour de district de la Nlle-Orléans.—Daniel Clark, le père de Mme Gaines, mourut le 16 août 1813. Il avait fait, dit la pétition, un testament olographe par lequel il léguait à Mme Gaines tous ses biens à l'exception de certains legs qu'il lui enjoignait d'acquitter. Le testament, portant la date du 13 juillet 1813. MM. Frangues, De La Croix, James Pitot et Joseph Bellechasse y étaient désignés exécuteurs. La demanderesse affirme que le testament avait été écrit tout au long, daté et signé par M. Clark et déposé, après sa mort, par d'autres personnes, a été détruit [illegible] dans la succession. [illegible] testament. Il avait été perdu, égaré ou détruit [illegible].

[illegible] M. Clark [illegible] principalement [illegible] Bayou. Ces propriétés avaient [illegible] testament que les défunt fit en 1811, elles appartiennent aujourd'hui à quatre [illegible] personnes différentes, et forment un des quartiers les plus populeux de la Nouvelle-Orléans. La valeur en est aujourd'hui de $2,500,000 à $3,000,000 de piastres.

La deuxième cour de district avait décidé qu'avant que la validité du testament fût reconnue, il fallait que la demanderesse prouvât clairement:

1o—Que M. Daniel Clark avait fait un testament par lequel tous ses biens lui étaient légués.

2o—Que M. Clark ne l'avait pas annulé ou détruit avant sa mort.

M. Boisfontaine avait passé chez M. Clark les deux jours qui ont précédé la mort de celui-ci et avait assisté à ses derniers moments.—MM. De La Croix et Bellechasse, deux des exécuteurs testamentaires et amis intimes du défunt, se trouvaient chez lui, peu d'heures avant sa mort. Ces témoins déclarent que M. Clark leur avait dit qu'il avait fait un testament après celui de 1811. Quelques mois auparavant il se préparait à en faire un. Il vint prier M. De La Croix d'être un des exécuteurs et le tuteur de sa fille Myra à qui son intention était de faire un beau legs. M. De La Croix ajoute que M. Clark lui présenta, dans son cabinet, un paquet cacheté en disant que c'étaient ses dernières volontés et qu'en cas de mort, on les trouverait dans une petite malle noire.—M. Boisfontaine, qui a assisté aux derniers moments de M. Clark, dit que le défunt, lors de sa dernière maladie, parla de son testament, qu'il avait déposé au res-de-chaussée, dans une petite malle noire. M. Clark appela ses témoins qu'il avait légué la plus grande partie de ses biens à sa fille Myra et que MM. Bellechasse, Pitot et De La Croix étaient les exécuteurs testamentaires. M. Boisfontaine ajoute que M. Clark, deux heures avant de mourir, appela Lubin, son nègre de confiance, et lui recommanda d'apporter la petite malle, dès qu'il aurait cessé de vivre, à M. De La Croix.

M. Clark exprima sa satisfaction d'avoir laissé toutes ses propriétés à sa fille Myra et dit au témoin que M. De Lacroix avait consenti à être exécuteur testamentaire. M. Boisfontaines était présent, lorsque quinze jours avant la mort de M. Clark, le paquet cacheté, le présenta à M. De Lacroix, lui dit que c'étaient ses dernières volontés, lui apprit la teneur de quelques-unes des clauses et le pria d'être tuteur de son enfant. Plusieurs personnes qui avaient lu le testament, ajoutèrent leur déclaration à celle du défunt quant aux clauses du testament.—M. Bellechasse et madame William Harper ont déclaré d'une manière positive que le testament était écrit tout au long et signé par M. Clark: que sa fille Myra était nommée légataire universelle et MM. De Lacroix, Bellechasse et Pitot exécuteurs.—Il a été prouvé, par plusieurs témoins, que M. Clark avait déclaré, à différentes reprises, qu'il avait légué beaucoup de propriétés à sa fille. Il le témoignait une grande anxiété toutes les fois qu'il en parlait.

M. De La Croix se présenta en cour vingt-quatre heures à peine après la mort de M. Clark et déclara sous serment qu'il croyait que M. Clark avait fait un testament après celui de 1811 et que plusieurs personnes le savaient. Le tribunal ordonna, à sa demande, à chacun des notaires de la ville, de déclarer s'il avait un document de ce genre avait été déposé à son étude.

M. De La Croix a dit qu'il y avait, sur le testament cacheté que M. Clark lui fit voir peu de temps avant sa mort, les mots: "Pour être ouvert en cas de mort." Ces mots ne se trouvent pas sur le dos du testament de 1811.—L'hon. J. N. Lea, alors juge de la deuxième cour de district, avait refusé de reconnaître le testament, on se basant sur ce qu'il n'avait pas été prouvé conformément à l'article 1648 du nouveau code, ou à l'article 1648 de l'ancien code, ou le code qui exigeait, pour la preuve d'un testament olographe, que deux témoins dignes de foi déclarent que le testament a été écrit tout au long et signé par le testateur et qu'ils l'ont vu souvent écrire et signer [illegible] écrit tout au long et signé par M. Daniel Clark, mais ils n'ont jamais déclaré qu'ils l'avaient vu écrire.

Le juge Merrick est d'opinion qu'il n'y a guère lieu de douter que les témoins aient connu l'écriture du défunt et Patent vu signer aussi souvent que l'exige le code, bien qu'ils ne l'aient pas dit positivement. Les clauses du code qui ont trait à la preuve des testaments ne sont pas obligatoires et [illegible] dire que [illegible] prouve exigée [illegible] comme preuve [illegible] la preuve de [illegible] ne [illegible] ou [illegible] ils [illegible].

[illegible]

Par le juge Lea.—Moses Greenwood & co, app., contre Richard Cooper, capitaine, et E. R. Page et autres propriétaires de navire Jr Pober, int. Appel de la cinquième cour de District de la Nlle-Orléans. Les demandeurs réclament $3,141, prix des marchandises qui leur ont été confiées et qu'ils ont reçues en mauvais état.—Le jugement du tribunal inférieur est renversé. Le tribunal accorde les $4,141 aux demandeurs.

M. S. Hedderick, int., contre Thomas et Charlotte Buisker, app. Appel de la cinquième cour de district de la Nlle-Orléans. Les défendeurs avaient reconnu devoir à leur demandeur et leur avaient donné un billet pour ce montant.—Le tribunal rend un jugement en faveur des défendeurs, en se fondant sur ce qu'une valeur légale n'avait pas été assez clairement établie.

Farley, Jurey & co, int., contre A. Hardon et autres, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu, avec frais.

Par le juge Buchanan.—Latter & Marcy, app., contre W. A. Elgh, int. Appel de la Troisième Cour de District de [illegible].—Le tribunal renverse le jugement [illegible].

C. Clapton int., contre G. Montanet et J. G. Montanet, app. Appel de la cinquième cour de district de la Nouvelle Orléans.—Le jugement est maintenu.

George Mather contre Jos. Harrison & co. Appel de la cinquième cour de district de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu avec frais.

Par le juge Spofford.—Les exécuteurs testamentaires de John McDonogh, int., contre Martin Gordon Jr. app. Appel de la troisième cour de district de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

L'Etat de la Louisiane int., contre S. Pratte, app. Appel de la première cour de district de la Nouvelle-Orléans. Le demandeur avait été déclaré coupable de tenir un cabaret sans avoir acquitté la licence, et le juge l'avait condamné à une amende de $305.—Le jugement est maintenu.

Par le juge Voorhies.—Ann Harvey, f. c. L., app. contre F. B. Monasseau, int. Appel de la cinquième cour de district de la Nouvelle-Orléans.—Le jugement est maintenu.

DEVANT LA PREMIÈRE COUR.—Les personnes dont les noms suivent ont été envoyées hier devant la première cour de district:

George Walsh et James Wilson, qui ont terrassé Peter Flaherty, dans la nuit du 5 courant, dans la rue Fulton, et lui ont enlevé $260. Flaherty les a reconnus.—En prison en attendant l'interrogatoire.

Louis Ryan, parce qu'il est dangereux et suspect et qu'on a trouvé des armes sur lui.

James Burgess, pour avoir chassé un vol sur le marché aux légumes.—En prison, faute de cautionnement.

George Brown, and Catherine Ferguson accusé d'escroquerie.—En prison, faute d'un cautionnement.

Bradish au Jackson.—La goëlette Southerner, partie de Baltimore, le 12 du courant, avait à son bord la statue équestre du général Jackson, qui doit être inaugurée le 8 janvier prochain, sur la place Jackson.

WASHINGTON—Une dépêche de Washington rapporte le bruit que le gouvernement américain avait envoyé à M. Wheeler l'ordre de ne point reconnaître le nouveau gouvernement de Nicaragua, mais que notre ministre l'aurait reçu trop tard.

THÉATRE D'ORLÉANS—Demain, jeudi, reprise de *Jérusalem* avec Mme Gambier et MM. Duluc, Junca, Graat et Mazure.

COLLÈGE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—Ce collège, incorporé par une loi de la législature de 1854, est une des meilleures institutions de notre ville. Les professeurs qui y sont attachés occupent dans le corps enseignant une position éminente. Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce insérée plus loin.

POUR VERMILLION, ST. MARTINVILLE, ETC.—Le bateau à vapeur *Union* part ce soir à 5 heures pour Vermillon et St. Martinville. Il prendra du fret pour l'Atchafalaya, la Passe Chicot, la baie de Berwick et tous les points intermédiaires sur le Vermillon et le Têche. Voir aux avis.

CURIOSITÉ—On verra par un avis inséré plus loin, qu'on offre de céder, No 22, City Hotel, un enfant constitué d'une manière extraordinaire et qui est un des plus singuliers phénomènes de nos temps. S'adresser au Dr. Glover.

MM. BLANCAND & GUITET—Au moment où se renouvellent les toilettes et les vêtements d'hiver, nous ne saurions trop recommander le magnifique établissement de MM. Blancand & Guitet, au coin des rues Royale et Dumaine, dont l'assortiment compte parmi les plus élégants de la ville. Ce magasin renferme une immense variété d'articles pour familles, un stock sans cesse renouvelé et augmenté chaque jour par les arrivages d'Europe. On y trouve toujours des chaussures de la plus grande nouveauté. Nous appelons l'attention sur l'avis que publient MM. Blancand & Guitet dans une autre colonne.

MOREAU GOTTSCHALK.—Il y avait longtemps que nous n'avions entendu parler de ce brillant artiste. Les journaux de New-York nous apprennent qu'il doit donner, le 20 de ce mois, un concert dans la salle Dodworth.

LOUISIANE.

ST-BERNARD.—Il y aura à St-Bernard une nouvelle élection de shérif le 25 de ce mois.

SUCRE.—Nous avons vu, dit le *National* de Plaquemines, un échantillon de sucre nouveau sur l'habitation de M. James Urquhart, et nous devons dire que ce sucre nous parait être d'une qualité supérieure à tous ceux fabriqués à pareille époque.

CANNE À SUCRE.—Un de nos amis du Pont Breaux, dit le *Constitutionnel* de St-Martinville, nous a fait la politesse de nous envoyer une canne à sucre venant de l'habitation de MM. Olivier Broussard & Co; elle mesure 10 pieds de long et 6 pouces de circonférence. Nous n'avons rien vu, cette année, qui puisse surpasser cela.

STEAMER VANDERBILT.—Le 11 novembre a été lancé des chantiers de M. Simpson, à Greenpoint, (Long Island), le plus grand navire qui ait jamais flotté, croyons-nous, dans les eaux du port de New-York. C'est un steamer, construit pour le compte de M. Vanderbilt, et qui portera son nom.

Le Vanderbilt jauge dit le *Courrier des Etats-Unis*, 5,100 tonneaux (mesure de charpentier), ou soit 4,000 tonneaux (mesure de la douane. Il mesure 335 pieds de longueur sur le pont, 49 pieds de bau et 33 pieds de profondeur de cale. L'appareil moteur qu'il est destiné à recevoir se composera de deux machines à vapeur, à cylindres de 90 pouces, avec 12 pieds de course de piston, et d'une force collective de 1,760 chevaux.

En dépit de l'heure matinale pour laquelle le lancement était annoncé, et d'une bise des plus âpres qui soufflait du nord, une foule nombreuse et très brillante s'était rendue à Greenpoint. On y remarquait les plus grandes notabilités commerciales de la ville et beaucoup de dames.

A 9 h. 34 minutes, l'énorme coque a glissé majestueusement dans la rivière, où son entrée a été saluée d'une immense acclamation. Elle a été de suite remorquée au pied de Market street, où elle doit entrer dans le bassin flottant pour recevoir son doublage en cuivre.

Le Vanderbilt a déjà plusieurs parties de ses machines à bord; cependant on ne pense pas qu'il prenne la mer avant le printemps. On estime à $700,000 son prix de revient, lorsqu'il sera achevé. Il est destiné à naviguer entre New-York et le Havre ou New-York et Liverpool, suivant le succès qu'obtiendront auprès du Congrès les projets de M. Vanderbilt.

Ajoutons que ce navire colossal a été construit en moins de huit mois.

NE TOUCHEZ PAS À LA PRESSE. — M. Dutch, rédacteur et propriétaire du *Commercial Advertiser* de Chicago, s'étant absenté pour affaires, laissa son journal aux mains d'employés. Le loyer de la maison se trouva, par suite, n'être pas payé à l'échéance. Profitant de cette circonstance et de l'absence de M. Dutch, le propriétaire de la maison, qui était de ses adversaires politiques, jugea l'occasion bonne pour se débarrasser du journal qui faisait la guerre à ses intérêts politiques et même industriels. Il saisit tout le matériel d'imprimerie et le fit enlever de la maison avec assez peu de ménagement pour le mettre presqu'entièrement hors de service. A son retour, M. Dutch intenta un procès en dommages-intérêts. Le jury lui alloua $4,500, mais, sur appel, la cour suprême a élevé la somme à $15,000. Le *Times* de Chicago dit à ce propos: "Nous pensons que ce verdict aura un bon effet. Il apprendra à tous qu'une presse indépendante ne saurait être abattue ou sacrifiée dans cette communauté. La liberté de la presse est trop sacrée aux yeux de notre peuple pour qu'aucune combinaison puisse prévaloir contre elle."—Amen!

BAIE DE SAN FRANCISCO.

Ile Alcatraz.—Fortifications.

Nous trouvons dans le *Chronicle* de San Francisco la description suivante de l'île Alcatraz et de ses fortifications qu'on lira avec intérêt.

L'île est située à environ un mille nord du wharf Meigs, d'où elle paraît fort peu étendue, quoiqu'elle soit en réalité d'environ 140 pieds de haut et d'à peu près un mille de long sur 525 pieds de large. La position de cette île est très convenable pour des fortifications servant de défense au port, et c'est dans cette intention que le gouvernement des Etats-Unis l'a occupée. L'île est un roc dont les côtés sont hauts et escarpés et d'un accès inaccessible, excepté dans quelques endroits.

Les travaux de fortifications ont été commencés en mars 1854, et le Congrès a voté une allocation de 466,000 dollars dans ce but. Il doit y avoir trois batteries sur les côtés nord occidental et méridional de l'île, destinés à contenir en tout 45 canons, dont la plus grande partie seront du calibre 68. Les canons sont déjà sur l'île et quelques-uns d'entre eux sont montés. Les plus forts canons pèsent 10,000 livres et leurs boulets ont un pied de diamètre. Leur portée est, dit-on, de cinq milles, et de bons tireurs affirment qu'ils pourraient atteindre un but de dix pieds de large à la distance d'un mille. Toutes les batteries sont en barbette, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une rangée de canons, et [illegible] couverts, les traînes se trouvant protégés par les murs. Les murs des batteries nord et ouest sont en pierre de [illegible]. Cette dernière batterie commandera [illegible] et pourrait, dans les mains de l'ennemi, produire un terrible effet; mais elle est [illegible] par une autre batterie [illegible] à l'épreuve de la bombe, [illegible] très forte avec mur et [illegible]. Cette batterie sans quartier [illegible] barbette. Avant que [illegible] servir de cette dernière, il [illegible]. Les canons pourront [illegible] avec des [illegible] considérables, de l'eau et de l'autre [illegible] préparés.

On établira deux magasins à poudre sur l'île, et il y aura aussi des casernes d'une construction solide, pour loger des soldats. Un phare, d'après les nouveaux principes, a déjà été placé sur l'île. [illegible] la lumière est [illegible] au-dessus du niveau de la mer et peut être aperçue à une distance de 17 milles. Il [illegible] consomme deux gallons d'huile chaque nuit.

[illegible]

terre ferme; les pierres, les briques, le sable, la chaux, le ciment, même l'eau pour la confection, tout cela vient de Saucelito. Le nombre des ouvriers employés sur l'île lui donne une apparence vivante pendant les jours de la semaine, et a donné lieu à la construction d'un grand nombre de maisons temporaires d'ouvriers. Il y a deux petits quais, d'où de bonnes routes à pente douce conduisent au sommet de l'île. Les chevaux, mules, chèvres et cochons s'y trouvent en grand nombre; mais il n'y a pas une végétation suffisante pour les nourrir, quoique dans plusieurs endroits le sol soit riche, et même trop riche à cause du dépôt d'une couche d'une espèce de guano de 5 ou 6 pouces d'épaisseur. Cette île est un des endroits les plus agréables à visiter dans le voisinage de la ville, et nous y avons trouvé un employé qui nous a fourni les renseignements que nous avons donnés sur les fortifications.

CHANTIERS DES LACS—Durant la saison dernière, on n'a pas lancé moins de 129 navires des différents chantiers de construction qui bordent les lacs. Ce chiffre représente 46,597 tonneaux dont 9,055 pour la navigation à vapeur et le reste pour la navigation à voiles. On voit que si le nombre de navires perdus est considérable dans les mers douces de l'intérieur, celui des navires construits dénote néanmoins un progrès sensible dans le mouvement commercial.

LINGOUR.—L'Ingour, sur les bords duquel Omer-Pacha vient de battre les Russes, est un petit fleuve qui prend sa source dans les montagnes du Passanta, à côté de celle du Phase. Il coule de l'est à l'ouest au milieu de pentes rapides, tantôt tombant en cascades à travers des roches, tantôt s'écluant entre des rochers, escarpés et taillés à pic, recevant à droite et à gauche un très grand nombre de torrents venant des montagnes de l'Abasie et de l'Abkasie. A vingt-cinq ou trente verstes au-dessus de son embouchure dans la mer Noire, il se divise en deux branches et donne naissance à une grande île de quatre verstes de large sur vingt de long. Jusqu'en 1812, la branche gauche ou du sud était plus considérable que l'autre, qui n'était qu'un filet d'eau. Tout à coup, à la suite d'une irruption des torrens, produite par des fontes de neiges très considérables, tout l'Ingour s'est jeté dans le bras droit.

Un peu au-dessus de la bifurcation de ce fleuve, les Russes ont construit, il y a vingt-cinq ans, le fort d'Attanghélo, sur l'emplacement de quelque ancienne ville ou colonie grecque; ce fort complétait cette ceinture formidable de fortins et de retranchemens dont ils avaient enveloppé tout le Caucase. En creusant les fossés on trouva quelques médailles et d'autres objets provenant évidemment des plus beaux temps de la Grèce. Une pierre précieuse, déterrée non loin de là par les gens du prince Dadian, d'Imérétie, devint l'objet d'une dispute assez vive, et ce prince barbare, pour mettre les plaignans d'accord, la fit briser en morceaux. Quoi qu'ait fait le gouvernement russe pour les recueillir, il ne put réussir qu'à recomposer une partie de la pierre, assez cependant pour permettre de juger du travail admirable de cette pièce.

Les Russes ont abandonné le fort d'Attanghélo depuis le commencement des hostilités. Avec la vallée du Phase, celle de l'Ingour forme un angle dont le sommet est occupé par Kutaïs, qui est à près de 60 verstes de la mer. Le pays n'est qu'un jardin magnifique, une forêt d'arbres fruitiers constellée de maisons.

HARNACHEMENT DES CHEVAUX DANS L'ANTIQUITÉ.

Les cavaliers de l'antiquité ne se servaient pas de selles; les anciennes estampes qui reproduisent les figures de l'équitation grecque d'après Xénophon,—aussi grand écuyer que général, historien et philosophe célèbre.—les gravures d'après les bas reliefs du Parthénon, représentent les chevaux toujours nus sous leurs cavaliers. Les Numides montaient sans selle et sans bride, et je ne sais plus trop où j'ai vu que Gallien avait remarqué aux jambes des cavaliers romains de son temps une maladie qu'il attribuait au manque d'appui pour les pieds durant les trop longs exercices de l'équitation. En avant lui, Hippocrate avait déjà observé sur les jambes pendantes des cavaliers scythes des espèces de *fluxions*, dont la cause était la même.

Lorsque l'on commença à s'occuper du harnachement des chevaux, la selle ne fut jusqu'au moyen âge qu'une simple peau d'animal, ou un morceau d'étoffe aux couleurs éclatantes, maintenu par un poitrail et une croupière. On y avait bien ajouté une espèce de petit siège nommé *ephippia* chez les Romains, mais ce siège resta dépourvu d'étriers jusqu'au temps de saint Jérôme, qui donne le nom de *stapia* ou *strepa* à cet utile accessoire.

Avant cette époque, pour monter à cheval, on avait recours à des bornes placées à cet effet de distance en distance sur la voie publique et entretenues en bon état par des fonctionnaires spécialement chargés de ce soin. Puis, aux temps de luxe, l'or, l'argent, les perles fines, les pierres précieuses enrichirent l'*ephippia* les grands personnages, qui se faisaient aider par leurs esclaves, se servaient de petites échelles et de marchepieds. Enfin, quelques chevaux étaient dressés à s'agenouiller comme les chameaux, témoin ce touchant épisode de la bataille de Cannes, qui arracha une larme à Annibal vainqueur.

Le lendemain du combat, il visitait le champ de bataille au moment où, parmi des monceaux de cadavres, Cloelius, couvert de blessures mortelles, expirait en laissant échapper un dernier gémissement. Son cheval que montait alors un guerrier qui s'en était emparé la veille, reconnut la voix de son maître, et d'un bond terrible ayant jeté à terre son cavalier surpris, il courut à travers les morts présenter le dos à Cloelius, en s'agenouillant près de lui.

Plus tard, l'usage des bornes qui venait des Romains fut établi en France, et principalement dans la vieux Paris où, longtemps après que l'habitude en était passé, ces bornes conservèrent encore leur nom de *montoirs* ou *pierres équestres*. Car avant l'invention des carrosses, dont j'ai parlé dans un précédent article, les femmes faisaient usage de litières pour la ville, et dans les voyages allaient à cheval; soit avec les dames rouées en croupe, soit à la mode du nord, c'est-à-dire à califourchon.

Les femmes allaient encore en croupe derrière les cavaliers, même dans les cérémonies publiques, rapporte Ephrem Houel dans son intéressante histoire du cheval chez tous les peuples. Lorsque Charles VII vint de Montauban à Toulouse, la reine fit son entrée dans cette ville portée en croupe par le dauphin sur un cheval blanc. Les capitouls mirent la reine, le dauphin et le cheval blanc sous un dais aux armes de France, porté par chacun de ces magistrats en grand costume."

M. Houel ajoute que la reine Berthe filait en chevauchant; qu'à Payerne, où se trouve le tombeau de cette belle filandière, on peut voir encore la selle dentelée faisant usage, et que l'on y remarque le trou où elle mettait sa quenouille. Il est vrai que les sages palefrois, les tranquilles haquenées à douce allure d'ambie du bon vieux temps, ne ressemblaient pas comme les fiers coursiers de nos Amazones modernes; mais maintenant celles-ci peuvent résister aux bonds les plus violens, non plus par par la seule souplesse et les flexions de reins, comme cela se pratiquait il y a vingt-cinq ans avec la selle à deux fourches, et pour de légères réactions seulement, mais par les points de contact et les pressions sur la troisième fourche qui a été ajoutée depuis. Et il faut remarquer que, même sans l'emploi de la force, sans pression aucune, cette troisième fourche consolide déjà naturellement la jambe gauche, toujours arrêtée dans ses moindres déplacemens.

LEON GATAYES.

SONT-ILS MARIÉS?—On lit dans le *Salut Public* de Lyon:—Il y a quelques jours, dans une commune des environs de Lyon, un jeune couple se présentait pour contracter un mariage devant l'officier de l'état civil. Les formalités d'usage accomplies, et le oui sacramentel échangé des deux parts, il ne restait plus qu'à signer, lorsqu'un des parens du marié choisit malencontreusement ce moment pour faire remarquer à celui-ci que le père de la future persistait à refuser certain lopin de terre, dont l'abandon avait déjà fait l'objet de vives et longues discussions entre les deux familles.

Le jeune homme, qui croyait cette difficulté résolue, se récria alors et ne voulut plus signer. La noce quitta la maison de ville singulièrement émue et en grand désarroi.

Mais le piquant de l'aventure, c'est que les parens de la jeune personne soutiennent qu'elle est bien et dument mariée; elle-ci partage leur sentiment. La famille de l'époux prétend, au contraire, qu'il n'a pas signé, qu'il est libre par conséquent, et qu'il n'y a rien de fait. Déjà, les parties intéressées ont consulté deux hommes de loi pour avoir leur avis sur cette étrange contestation. L'un s'est prononcé dans le sens des prétentions de la future, l'autre donne raison à la résistance du mari.

En attendant la décision d'une autorité plus respectable, le repas de noces a été contremandé, les violons congédiés, et les époux sont rentrés chez eux, chacun de son côté.

Découverte importante.
Soulagement en 30 minutes.

Les pastilles de Bryan [illegible] invariablement à guérir la toux, le rhume, l'asthme, les bronchites, le mal de gorge, les premiers symptômes de l'affection pulmonaire. Elles n'ont pas le goût de remède et un enfant peut en prendre. Des milliers de personnes que les médecins avaient abandonnées, doivent la santé à ces pastilles. Les propriétaires ont des centaines de certificats.

Demandez les "Pulmonic Wafers" de Bryan. Les véritables sont marquées "Bryan." La boîte se coûte que vingt-cinq cents. A vendre par les marchands en général.

A vendre à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, aux prix des propriétaires, par J. WRIGHT & Co, No 51, rue de Chartres. 17 déc—3

Amer de Mortimer pour la purification du sang.

C'EST excellent remède contre les affections nerveuses et la maladie de foie, a obtenu un plus grand succès qu'aucune des préparations offertes jusqu'ici au public. C'est qu'aucune d'elles n'a encore une influence aussi salutaire sur les nerfs et le sang.

Les médecins les plus distingués reconnaissent que c'est le meilleur remède pour la purification du sang et le recommandent à leurs malades.

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & co, 151 rue de Chartres. 17déc—3f

Ni le consignataire, ni le capitaine de la barque espagnole JOSEFINA ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ladite barque. J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 18 déc

Ni le consignataire, ni le capitaine du navire français le LUCON ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ce navire. ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée. 17 déc

AVIS—M. PIERRE SOULÉ a repris sa profession d'avocat, à laquelle il consacrera tous ses soins. Il s'arrêté avec son fils, Nelvil Soulé, un bureau à l'angle des rues Chartres et Conti, où les clients de ces deux avocats pourront toujours les trouver aux heures des affaires. 19déc—6m

PAR un acte passé pardevant E. Paul Caire, notaire public, j'ai donné, à partir de ce jour, ma procuration générale à mon fils Hippolyte Bienvenu. L. M. BIENVENU. 18 déc—1f

A LOUER.

A louer immédiatement—Une maison en briques à trois étages et magasin, dans la rue de Chartres, entre Bienville et Conti. La maison a douze magnifiques chambres, avec le magasin, et vient d'être achevée.

Egalement: une maison en briques à étage, dans la rue St Anne, entre Remparts et St Claude, en face de la Place d'Armes. C'est un des plus beaux emplacements de la ville. S'adresser à Pre INVERNIS, No 97, Passage de la Bourse. 18 déc—1f

A LOUER—Une maison des plus agréables, qui vient d'être réparée, avec jardin et écurie, dans la rue des Remparts, s'étendant dans la rue du Bayou, entre Conti et Bienville. La propriété sera livrée immédiatement. S'adresser à AVET FRERES, Rue Vieille Levée et Bienville. 19déc—1f

UNE DAME FRANCAISE OU CREOLE

EST demandée chez le prof. Broten, comme principale de l'établissement, et directrice des demoiselles.

Elle devra connaître un peu l'anglais.

La dame principale d'une des écoles publiques du deuxième district, qui avait pris charge de l'établissement pendant un peu plus d'un mois, aurait convenu sous tous les rapports, si elle avait pu s'expliquer en anglais. 18 déc

PARTIE de chez le soussigné, le 8 du courant, la négresse LIZIE, âgée d'environ vingt ans, taille d'environ quatre pieds six pouces, parlant le français et l'anglais, et portant des cheveux postiches. Il lui manque deux dents de devant et une des grosses dents est gâtée. Une récompense raisonnable sera donnée à quiconque la logera dans une des prisons de cette ville ou la ramènera à PRE. PINAUD, rue Toulouse No 10. 19 déc—6

CHAUSSURES D'HIVER,
POUR TOILETTES, BALS ET SOIRÉES.
Pour dames, messieurs et enfants.

EN VENTE—en ce moment à la manufacture de E. BLANCAND & GUITET, encoignure des rues Royale et Dumaine.

Le plus riche assortiment de chaussures et le plus à la mode; composé de:

Bottines de la plus grande variété pour dames, do claquées de toutes couleurs, avec ou sans talons, pour dames.

Bottines claquées de toutes couleurs à boutons avec ou sans talons pour dames.

[illegible] avec ou sans talons pour dames.

Souliers satin blanc pour dames.
do décolletés bronze pour dames.
do de satin de do

Brodequins de la plus grande variété pour dames.

Bottines de fantaisie de toutes sortes p. demoiselles, do do do do.

Souliers décolletés de do.

Bottines, bottes vernies et non vernies, souliers vernis de toutes sortes, pour garçons de tout âge.

Aussi: riche assortiment de chaussures pour hommes.

Le plus complet, qui puisse répondre à toutes les demandes.

Les ordres sont exécutés avec la plus grande promptitude. 19 déc

PORTER—En débarquement du Geo Green—30 barriques, marque Barclay & Perkins en bout. 20 do do do do en do. A vendre par NORTHERN THOMAS, No 9, rue Gravier. 19déc

Quincaillerie! Quincaillerie!

LE soussigné reçoit de Philadelphie un grand assortiment de quincaillerie de toute sorte, qu'il offre à bon marché et à des termes avantageux. Les articles consistent en partie, savoir:

4 boucauts fers à repasser 4 à 8.
10 do bouilloires assorties.
20 do casseroles assorties.
2000 chaudières françaises, de 1 à 100 pintes.
2000 fours de campagne et poêlons.
25 douzaines tasses en fil de fer et cuivre.
50 do moulins à café, assortis.
30 do pelles à manches longs et courts.
12 do pelles de Collins.
[illegible]
6 do chaînes à bœufs.
1 do moulins à grain.

Aussi: un assortiment complet d'articles d'équipements tels que serrures, coutellerie de table et de poche, [illegible], chevaux, verrous, vis, chandeliers, mors de bride, éperons, colliers et harnais, articles d'importation récente de l'Angleterre et de France.

Il invite les acheteurs de campagne à visiter leur stock. T. A. POLLARD & Co, 14, rue du Canal.

CUIR—24 rouleaux cuir en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis.

RIZ—En débarquement de la goëlette Isabelle Jewett, venant de Charleston, 100 tierçons riz. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 19déc

WHISKEY—75 barils whiskey Magnolia de Pike, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 19 déc

CUISSES—600 caisses en magasin, à vendre par NORTHERN THOMAS, 9, rue Gravier. 19 déc

GARANTIE AVEC SÉCURITÉ.
Manufacture de Plaqué,
DORÉ ET D'ARGENT.

Cuillères et fourchettes, et toute espèce de services de tables, couteaux, théières, appareils, [illegible].

153, RUE DE CHARTRES,
Près de [illegible].

C. ROUYER,
Galvaniseur, doreur, argenteur et brunisseur sur tous métaux.

[illegible]

UNE expérience de six années et les nombreux recherches qu'il a faites pour perfectionner et simplifier son travail, lui ont fait mériter la confiance du public de la Nouvelle-Orléans, où il réside depuis six ans. Il s'est fait une nombreuse clientèle parmi les principaux hôtels et restaurants de la ville, et s'est acquis une grande réputation pour la perfection et le fini de son travail et la modicité de ses prix.

Réparations de montres et de bijoux.
Achat d'or et d'argent. 11nov—1an

Librairie
CLASSIQUE ET RELIGIEUSE,

200, rue Royale, Nlle-Orléans. | 5, rue du faub. Montmartre, Paris.

MICHON & DESFORGES offrent à vendre, à des prix excessivement modérés, un beau et immense choix d'articles d'étrennes en librairie et autres objets de fantaisie, reçus par les derniers arrivages de France, notamment:

Riches Paroissiens romains;
Bibles illustrées, par Lemaistre de Sacy;
L'Ami des Enfans, par Berquin;
Une quantité considérable de livres d'histoire et de morale, à l'usage de la jeunesse;
Livres classiques de toutes sortes en anglais et en français;
Chapelets montés en or et argent;
Médailles en or, en argent et en cuivre;
Bénitiers, bougeoirs, encriers, serre-papiers, statuettes en porcelaine, &c. &c.;
Enfin un grand choix de livres d'enfans.

La faveur avec laquelle leur maison a été accueillie depuis son ouverture, leur fait espérer que le patronage du public leur sera continué, et ils prennent la liberté d'appeler la bienveillante attention des mères de famille sur leur établissement.

NOTA.—On trouvera aussi chez eux un choix de fleurs artificielles, ainsi que tous les objets qui servent à la confection des dites fleurs; plus, des cierges pour première communion, &c. 14 déc

Chaudières, coupholes, &c.

REÇU tout récemment de Liverpool, par le navire Great Duke, un assortiment de chaudières, à sucre des dimensions suivantes:

CHAUDIÈRES EN FER BATTU.

54 x 20 pouces	72 x 26 pouces
36 x 14	66 x 20
60 x 22	78 x 26

CHAUDIÈRES EN FER FONDU.

48 x 18 pouces	62 x 20 pouces
54 x 20	66 x 22
72 x 26	78 x 28

Les ordres seront exécutés avec promptitude par JUAN Y DE EGANA, 47, rue Bienville. 21nov

MAGASIN ROUGE,
Entre les deux marchés, le plus près de la halle au [illegible].

A. PEPIN & Co.,
Successeurs de J. N. ROBERT & Co,

ONT reçu par les derniers arrivages de France et de New York, un grand assortiment de marchandises d'hiver, comprenant:

Calicos français, mousselines de laine;
Mérinos anglais et français;
Cachemire à carreaux, alpacas;
Damas pour rideaux, tables pour do;
Draps de dames, noirs et bleus;
Soieries à carreaux, unies et à dessins;
Garnitures, gilets, mouchoirs;
Casimirs, satinets, draps;
Broderies, bonneterie, &c.

[illegible]

Un fort assortiment d'articles pour plantations; Gilets de laine pour hommes, chemises, &c; Chapeaux blancs et noirs de do;

do do français bleu et rouge;
do Kersey, pantalons noirs;
Bas de laine, chaussettes, couvertures;
Couvertures de laine, [illegible].

Les planteurs et marchands de la campagne sont invités à venir examiner avant de faire leurs achats ailleurs. 20 oct

Amers Allemands de Hoofland.

Certificat de M. Ralph Lutz, rédacteur du "Spirit of the Times", Trenton, Ohio.

Au Dr C. M. Jackson.

Mon cher Monsieur—Les Amers sont très recherchés ici. Outre ce que vendent MM. Meiller & Rampton, vos agents, les deux autres magasins en vendent plus que de tout autre article. Je m'aperçois que les personnes qui ont eu les fièvres y ont recours pour fortifier leur santé. J'en ai employé, l'été dernier, quatre bouteilles pour une famille. Un de mes voisins qui les avait recommandés à des épiques [illegible].

[illegible]

Je terminai en vous exprimant le plaisir que j'éprouve à reconnaître la valeur et le succès de votre préparation. Tout à vous, RALPH LUTZ.

Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

A vendre par J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres N.-O. 18déc—1m 3pc

Votre foie est-il attaqué?

[illegible]

A vendre par SCOVIL & MEAD, 111, rue de Chartres.

Agence générale pour la vente de ces [illegible] pour les Etats-Unis et du Canada.

Mme ALLEGARD.

[illegible]

VIN de [illegible]—60 barriques vin rouge Bordeaux. A vendre par NUMA LACOSTE & co, 147 rue Royale.

Vente, par l'administrateur, à Biloxi.

TOUS les biens de M. Pierre Pradat et de madame Elisabeth Izehn, décédés, comprenant six esclaves, argenterie, bijouterie et tout le mobilier et les accessoires de l'hôtel des Chênes Verts, à Biloxi, Miss., seront vendus lundi, 21 janvier prochain. La vente se fera sur les lieux.—Conditions: Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque pleine et entière à partir du jour de la vente.

LOUIS E. PRADAT, Administrateur.

Les héritiers de M. P. Pradat et de Mme Elisabeth Izehn annoncent au public qu'ils ont l'intention d'acheter si les meubles de l'hôtel si l'hôtel lui-même qui sera vendu au mois de mars prochain. Ils ne veulent pas continuer ce genre d'affaires. Ils invitent conséquemment ceux de leurs amis qui désireraient acheter l'établissement d'assister en toute confiance à la vente. L'hôtel jouit d'une excellente réputation, est en parfait état et pourrait être ouvert vers le 1er juin. L'édifice pourrait servir de collège et on pourrait le diviser de manière à en faire quatre ou cinq vastes, agréables et magnifiques résidences de famille.

L. PRADAT, Administrateur. 19déc—4 1j

Ni les consignataires, ni le capitaine du brick TOMASINO, venant de Gênes, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ce brick. LANATA FRERES, No 11 rue Jefferson. 18 déc

ON demande dans une famille DEUX SERVANTES françaises ou allemandes, une pour les travaux de la maison, l'autre pour la cuisine et le blanchissage. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 6, rue de Chartres. 18 déc—2p

Nouveau magasin de Nouveautés.
J. LEVOIS & Co.

ONT fait l'ouverture de leurs Nouveautés de saison, d'importation directe et provenant des meilleures fabriques. L'assortiment se compose en partie de:

SOIERIES NOIRES:
Gros de Naples uni, rayé et quadrillé,
Armure, Vénitienne et Royale,
Radzimir, gros d'Alma, Lévantine,
Moires, Satins, Poltins, &c.

SOIERIES DE COULEUR:
Poult de soie en toutes nuances,
Gros de Naples uni, rayé, quadrillé,
Foulards Pékin, broché nouveauté,
Moire antique uni et façonnée,
Rubans pour robes de mariage,
Robes à volants (Exposition.)

BRODERIES:
Un assortiment remarquable de tous les genres nouveaux en Cols, Fanchons, Manchettes, Collerettes, Habillements, Cols, Chemisettes, Mouchoirs, &c.
Mouchoirs brodés,
Garnitures en Guipure,
Jupons brodés très riches,
Jupons piqués et à jour,
Robes brodées à volants.

Articles d'ENFANTS en PIQUÉ et MOLLETON
Robes longues à capuchon,
Do Mantelets de piqués,
Pelisses, Manteaux et Talmas.

CHALES.
Châles, VÉNITIENS, TAPIS longs et carrés,
Do do crêpons de l'Inde,
Do cachemires, longs et simples,
Do Thibets, article nouveau,
Do grenadine unie et bordures taffetas,
Do cachemire noir et mérinos,
Do et Pointes, vrais dentelle.

MANTEAUX ET AUTRES CONFECTIONS.
Un assortiment complet des modèles nouveaux des meilleures maisons de Paris.
Mantilles Rachel, haute nouveauté,
Do pour fillettes, do
Pèlerines drap, do

Gants Jouvin, Ombrelles, Marquises, Valenciennes, Alençon, Eventails, Guipure, Fourrures, Corsets, &c.

TOILES FRANÇAISES ET D'IRLANDE.
Toiles à drap 11/4 et 12/4,
à taies d'oreiller 5/4 et 6/4,
à chemises et fil rond,
Damassé pour nappes, toutes largeurs,
Nappes et serviettes, (services complets)
Toiles de Paris, Bobinet à moustiquaire,
Brin de fil, brin de l'Inde.

NOTA—La maison J. Levois & Co garantit sous tous les rapports les articles toilerie vendus par elle.

BAS ANGLAIS ET FRANÇAIS.
Un assortiment très complet en:
Coton, Mérinos, Soie et Filoselle,
Bas d'enfants, toutes qualités.

—AUSSI—
Véritables Flanelles de Welsh.
Flanelle, mousseline française,
Couvertures fines,
Couvertures piquées,
Draps de dames et Tartans, &c.

J. LEVOIS & Co, encoignure Bourbon et Canal. 16 déc—4

ABSINTHE Suisse—50 caisses extrait d'absinthe suisse de la marque "C. F. Berger, Couvet," en débarquement du navire Bellaid, venant du Havre. A vendre par FREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 16 déc

BARILS à mélasse—150 barils vides, à vendre par FREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 16 déc

SUCRE terré—100 barils sucre terré de Stewart, New-York, en débarquement de la barque Warden, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 30 Vieille Levée. 16 déc

EN débarquement du brick Fernando, venant de Gênes, et à vendre par les consignataires: 700 paniers huile d'olive surfine, Marc. Clarifiée, Bozigaloni; 300 do, do do do qualité supérieure; 5000 carreaux en marbre, pour carrelage; 110 blocs de marbre de différentes grandeurs; 25 caisses citrons; 150 colis carte Fiorella, marque Corvo; 225 caisses vermicelles et macaroni; 12 barils gomme arabique; 1 colis essence Bergamotte; 2 do essence Portugal; 1 colis opium choisi; 2000 morceaux d'acajou; 10 barils haricots; 5 caisses citrons candis. LANATA FRERES, rue Jefferson.

EN débarquement du brick Fernando, venant de Malaga et à vendre par les consignataires: 24 quarts de pipe vin Madère; 50 caisses raisin marque Layer; 110 demi do do; 1800 do quarts do do; 3850 quarts do do; 20 barils amandes; 100 barils amandes sans coques; 100 boîtes sardines avec écorce; 150 jarres huile d'olive, 150 [illegible]; 100 caisses figues, 125 caisses oranges, 70 caisses citrons. LANATA FRERES, rue Jefferson. 18déc

A VENDRE

Trois jolies propriétés bien situées pour en faire de belles résidences. La première mesure 64 pieds de face, rue Esplanade, sur 150 pieds de profondeur, entre Rampart et St-Claude.

La 2me, mesure 56 pieds de face rue Esplanade, encoignure Amour, et fait au milieu de la rue Rampart sur 110 pieds de profondeur plus ou moins.

La 3me rue Bayou, encoignure Claiborne, avec une belle et bonne maison de briques double à étage avec ses dépendances et un joli parterre sur le devant.

Pour les conditions s'adresser à FRANÇOIS CASTAING. déc 11—1m

Gardienne d'enfants.

ON demande une française, anglaise ou américaine pour prendre soin d'un petit enfant, et tout le temps à un petit enfant. [illegible] les meilleures recommandations. S'adresser au No 166, rue St Joseph. 17 déc—4

M. EMILE SEIGNOURET étant intéressé dans notre maison, signera le nom social. Nouvelle Orléans, le 15 décembre 1855. C. CAVAROC & co, 144 rue Royale. 17 déc—3

Poupées! Poupées!!
A. BARRAUD,
60 rue de Chartres.

VIENT de recevoir de France et d'Allemagne un riche assortiment de—
Poupées nues et habillées,
Boîtes à ouvrage, et à toilette,
do de toilettes, papier maché,
Cabas garnis pour enfant et pour dame,
Garnitures de toilette, riches,
Vases porcelaines toutes grandeurs,
Boites à poudre forme ancien, avec flacons,
Service métal anglais pour enfant,
de porcelaine et fer battu,
Ecuries, ménageries, armoires, jeux de patience et de construction, Sébastopols, porcelaine fantaisie et une infinité de jouets en tout genre.

Il a aussi reçu un nouveau choix de garnitures et de rubans. 17déc A BARRAUD

Magasin bon marché.
DUREL & KUNTZ,
RUE ROYALE.

APPELLENT l'attention sur les articles suivants, qu'ils viennent de recevoir:
Cols Jaconat, do mousseline,
Manches Jaconat, robes brodées pour enfants,
Corsages brodés pour enfants, chemisettes Jaconat et mousseline, bandes do do,
Mouchoirs brodés, mouchoirs à festons,
Robes mousseline brodée, cols crêpe noir,
Cols dentelle, crêpe blanc et noir,
Voiles dentelle noire, batiste fil,
Dentelle valencienne, do anglaise,
Bas fil, do soie noire, do coton,
Gants de peau, châle crêpe de Chine,
Talmas en drap.

Articles de ménage.

Toiles à drap, 10 1/4, 11 1/4 et 12 1/4, coton à drap, 12 1/4, courtepointes blanches et couleur, couvertures anglaises, couvertures moleton, damassé blanc et écru, serviettes unies, serviettes damassées, ouvré fil, nappes damassées, serviettes à franges, flanelles blanches et couleur, coton blanc et écru, lapis pour tables, couvertures d'enfant, damas laine, mousselines pour rideaux.

Nous offrons aussi tous nos articles d'hiver à un grand rabais.

Nous invitons les acheteurs à venir examiner. DUREL & KUNTZ, 90 rue Royale, encoignure Bienville et Conti. 17 déc

Etrennes—Etrennes.
LOPEZ & Co.
96, rue de Chartres encoignure Conti.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos nombreux amis et au public en général que nous avons reçu par les derniers arrivages de France un choix des plus complets de cartonnages pour Etrennes.

Les dernières nouveautés européennes sont les seules qui aient été choisies, aussi cet assortiment sera un des plus frais et des plus beaux que l'on trouvera cette année en ville.

La bonne qualité de nos chocolats et bonbons ainsi que la modicité des prix, que nous mettons à la portée d'un chacun nous fait espérer que le public en général voudra bien nous honorer d'une visite avant de faire ses achats ailleurs. LOPEZ & co.

N. B. Nous rappelons aux amateurs que nous avons constamment en main et fraîchement délayés, tous les jours, des gâteaux de toutes sortes, à la crème, et à la liqueur, ainsi qu'un grand assortiment de sucreries à la française.

La Madeleine est prête de copier. 17déc

GRAND DEBALLAGE.
GODCHAUX FRERES,
107 & 109 rue Vieille Levée.

VIENNENT de recevoir le complément de leur assortiment d'hiver et [illegible] un grand choix d'articles d'importation. [illegible]

CHAPEAUX
Feutres gris et noirs Wide-awake et Planteurs,
do français gris et mode Jérome et Impériale,
do do do do 1/2 haute forme,
do do do do Lamartine.

[illegible]

Avis aux Marchands.

[illegible]

P. M. CHAMBERS, coin Chartres et Conti. 18déc

EN débarquement des navires Missouri, et Germania, de Bordeaux—
20 barriques vin rouge Côte de Blaye,
100 caisses do Haut-Brion demi bouteilles,
12 quarts cognac Vignerons Unis,
10 quarts de do Central Vineyard propriétaires,
20 boîtes Thedore vin vin blanc,
2 boucauts bouchons supérieurs en soie de 500, pour bouteille et demi bouteille.

A vendre par NUMA LACOSTE & co, 147, rue Royale. 24 nov

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du public sur la vente de meubles, argenterie, chevaux, mulets, charrettes, vaches, bois de corde, etc., etc., provenant de la succession de Manuel Andry, laquelle vente aura lieu aujourd'hui mercredi 19 décembre 1855, à onze heures, à l'encoignure des rues Hancock et Levée, Troisième District, près des Casernes, par le ministère de Frédéric Thomas, encanteur.

L'attention des forgerons, fabricants de bouilloires, etc., est appelée sur la vente du fonds de l'établissement appartenant à la succession de Geo. H. Beatty. La vente a lieu ce matin, à 10 heures, à Alger, par l'intermédiaire de MM. Morphy & Nevins, encanteurs. Voir l'annonce.

MM. Morphy & Nevins, encanteurs, invitent les dames et les messieurs, de venir examiner à leur magasin, No 46, rue des Magasins, les 12 magnifiques pianos Pleiles en bois de rose et en acajou qui seront vendus à l'encan jeudi, 20 du courant, à 10 heures du matin. Les pianos sont neufs et excellents.

La vente à l'encan de belles montres en or, de bijouterie et d'articles de fantaisie du magasin de M. C. Redon, No 12, rue Royale, sera continuée aujourd'hui, à 10 heures et demie, par L. A. Levy Jr, encanteur.

L'attention des acheteurs est appelée à la vente à l'encan, aujourd'hui à midi, sur la Levée, entre les marchés, par E. B. Sykes, du chargement du brick Tomasino, venant de Malaga et de Gênes.—Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

Vente, sans réserve, de toiles d'Irlande, mouchoirs de batiste, marchandises sèches, etc.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de toiles d'Irlande, mouchoirs de batiste, marchandises sèches, etc. qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Blache & Lossmeier, No 77, rue de Chartres. Conditions de la vente.

Vente à l'encan par J. B. Bonneil & Mary.

21 décembre—Des ânes et des chèvres importés. Deux chevaux de selle et de harnais, aux écuries de King, rue Baronne.—Des actions de plantation et [illegible], et 78 actions de l'encan [illegible] capital de la Banque des Citoyens.

[illegible]

29 décembre—Du terrain rue Laurel, entre les rues Bellune et Sonniat, dans l'encan, de la succession de Francis J. Beuser.—Une maison en bois, à étage, encoignure Thalia et Benton, de la succession C. W. Beuler.

Deux terrains encoignure Benton et Bruin.—un terrain encoignure Lowe et Sonnier, un demi terrain sur chemin de Gentilly en face de Pleyspointe [illegible] de l'Union—Succession de Levi Sanders, des lots de terrain rue Pleasanteville.

5 janvier—Des esclaves de valeur et domestiques, des succession A. C. Phelps, Alex. Warrack et Richard Dennig.

12 janvier—Sept terrains rue des Magasins, Jeffersonville, de la succession C. B. Thomas.

19 janvier—Deux terrains rue des Magasins, entre les rues Philip et Fifth, de la succession Bernard Maginn.—Trois bâtisses de résidence rue St Andrew entre Benson et St-Bernard, de la succession Catherine White, [illegible] John Hellinger.

Pour plus amples détails voir les annonces publiées dans une autre colonne de journal.

Bureau du gaz de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 15 décembre 1855.

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau, le 21 janvier prochain, et l'élection de dix huit directeurs sera tenue le même endroit, de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi, le mercredi suivant, c'est à dire le 23 janvier 1856.

17 déc EMILE F. FLANDERS, secrétaire

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1855.

L'ÉLECTION annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu au bureau de la compagnie, No 16, rue Baronne, LUNDI 14 janvier 1856, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

ALBERT G. BLANCHARD, Secrétaire. 12 déc—jusq. 14 jan

ALCOOL—100 barils alcool de Boyle, 95 degrés, à vendre par JOSEPH LANDIS & co, 35 rue Tchoupitoulas. 17 déc

WHISKEY—200 barils distillé, de Boyle Rose, 200 de rectifié de Cincinnati, 200 do baril de preuve en débarquement. JOSEPH LANDIS & co, No 35, rue Tchoupitoulas. 17 déc

CHANDELLES—300 caisses chandelles de l'Etoile, de Proctor & Gamble, à vendre par JOSEPH LANDIS & co, No 35, rue Tchoupitoulas. 17 déc

AMIDON—1000 caisses amidon pour vendre par JOSEPH LANDIS & co, No 35, rue Tchoupitoulas. 17 déc

EAU-DE-VIE—325 barils eau-de-vie de New York, à vendre par JOSEPH LANDIS & co, No 35, rue Tchoupitoulas. 17 déc

WHISKEY—156 demi barils whiskey Monongahela, cercles de fer, à vendre par JOSEPH LANDIS & co, No 35, rue Tchoupitoulas. 17 déc

CHANGE sur Gênes—Change tiré convenable par petites traites sur Gênes, à vendre par LANATA FRERES, rue Jefferson.

EN débarquement du navire Saint de Havre—4 barriques et 8 quarts de Rotterdam, 1re qualité, 4 boucauts fromage Gruyère, 180 caisses fromage Pâte Grasse. A vendre par LANATA FRERES, rue Jefferson. 17déc

En magasin et à vendre par les consignataires—100 boites [illegible]. LANATA FRERES, rue Jefferson.

En magasin et à vendre par les consignataires—300 barils [illegible]. LANATA FRERES, rue Jefferson.

F. A. AUBERT,
Compatible et Teneur de livres.

OFFRE ses services pour régulariser et tenir les livres de banques, établissements de tout commerce, [illegible].

Traductions exécutées avec précision et promptitude. Se trouver de 9 heures A. M. à 5 heures P. M. au bureau de l'imprimerie des Tribunaux [illegible].

F. A. AUBERT,
Compatible et Teneur de Livres.

A l'honneur d'annoncer au public qu'à la sollicitation de plusieurs jeunes gens, il a ouvert de nouveau l'Académie commerciale, pour y enseigner la tenue des livres en partie double et la comptabilité générale, comprenant les changes étrangers, escomptes, &c. Les classes seront ouvertes de 5 1/2 heures A. M. et de 6 à 8 heures P. M., à son domicile, 225, rue du Bayou, entre Remparts et St-Claude.

Conditions libérales, payables d'avance. 11 déc—1m

PAPIERS PEINTS, NOUVEAUX,
Rue Bourbon, encoignure St. Louis.

VENTE de papiers peints à 20 pour cent au-dessous du cours de la place. Le soussigné ayant acheté à très bon marché un magnifique stock de papiers provenant de la vente à l'encan de la succession de la maison G. Dupuy, lesquels papiers peints peuvent céder toutes compétitions comme dessins et fraîcheur des coloris. De plus il invite les personnes qui désirent faire tapisser leurs appartements, à venir visiter son magasin, l'on soit prête pour laquelle il offre un avantage réel dans les prix de coloris, le faisant par lui-même. E. CHEMIAN, rue Bourbon, enc. St Louis. 10 déc

MAISON À LOUER.

La maison neuve et agréable, en briques, à un étage et demi, No 278, rue St-Louis, près Rempart. Elle est en très bon état, a un hydrant, &c., et conviendrait parfaitement à une famille. S'adresser sur les lieux, ou à TODD & Co, 126, rue du Canal. 11 déc

A vendre.

UNE très jolie propriété située sur le bord de la mer, sur une terre élevée, à la Baie St. Louis. La maison est presque neuve, et en parfait état. Le jardin est en pleine culture et la propriété conviendrait comme résidence à une grande famille. Un crédit libéral sera accordé à un bon acheteur. S'adresser à J. A. BRANDEGAY, No 3, Arcade Banks. 11 déc

ARTICLES DE MÉNAGE.

P. & E. REILLY appellent l'attention sur leur fort stock d'articles de ménage, comprenant:
Toile de matelas,
Toile à drap,
Couvertures,
Courtepointes,
Nappes blanches et violettes pour moustiquaires et serviettes,
Draperie imprimée,
Dessus de table,
Devants de cheminée et nattes,
Damas pour rideaux,
Rideaux dentelle et mousseline,
Damas pour table,
Nappes,
Couvertures pour tables et pianos,
100 douzaines serviettes toile de première qualité, à $1 00 la douzaine.

P & E REILLY, encoignure Canal et Royale. 10 dec

AUX MUSICIENS.

HARPE D'ERARD—A vendre d'occasion, une belle Harpe d'Erard à double mouvement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 10 déc—

Costumes, masques et dominos.
AUX MOUSQUETAIRES DE LA REINE,
Madame LUSSAN,
No 102, rue Royale, entre Conti et St Louis.

A L'HONNEUR d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de France un magnifique assortiment de costumes pour bals masqués, tels que costumes Louis XIII, Louis XIV et XV, mousquetaires de la reine, grisette, polichinelle, paillasse, pierrot, débardeur, bergères, pages, officiers de toutes sortes et autres costumes [illegible] pour fraîcheur et par leur élégance. Tout recommandés [illegible].

[illegible]

Chocolats & la crème.
G. LAVIE.
Rue St Charles No 21.

VIENT de déballer des chocolats à la crème fins et [illegible] vendus par boite, de bon marché.

[illegible]

VIENT de recevoir de France [illegible].

[illegible]

AVIS.

LE Vice-Consulat du Brésil est situé rue No. 92, rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Natchez. ANDRES F. VALLE. 5 déc—12t

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
4 décembre 1855.

LES directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende semi-annuel de 5 pour cent sur le fonds capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 1er janvier prochain. Par ordre, N. O. J. TISDALE, Trésorier. 5 déc—1m

Hotel Verandah Conti.

M. ME GEORGE, toujours désireuse de justifier la confiance dont on veut bien l'honorer, prévient les habitants de la cité et le public en général qu'elle a fait faire à son hôtel d'utiles et agréables réparations, et qu'on y rencontrera, comme par le passé, bon accueil, bonne table, soins empressés, et des appartements bien meublés pour familles et particuliers, à des prix modérés. 1er déc—3m

[illegible]

J. [illegible] Galons, Broderies et [illegible] de Mode, qu'il vend à bas prix [illegible] consignation. Rue de Chartres No 12, au 1er. 8 déc

JOUETS!—JOUETS!

30 caisses jouets d'Allemagne, assortis par caisses de 12, 25, 50 et 60 douzaines, à vendre au prix coûtant, pour clore une consignation, par J. DEBRIS Jr & Co, rue de Chartres, 72, au 1er. 8 déc

Aux Confiseurs.

100 douzaines de cornets en satin, pour bonbons de K. M. N. et 1 livre, à vendre au prix coûtant, pour clore une consignation, par J. DEBRIS Jr & Co, rue de Chartres, 72, au 1er. 8 déc

ON [illegible] on fournira par les meilleures recommandations. Ecrire à X. Y. Z., à la poste. 8déc—3t

PATES D'ITALIE—100 caisses macaroni très frais; 100 caisses vermicelle. A vendre par HENRY VALETON, 20 rue St Louis. 8 dec

GANTS! GANTS!! GANTS!!!
Gants de peau à 60 cents la paire.

LION & PERRARD, 65 et 68, rue Royale, encoignure Bienville, viennent de recevoir par la voie du Havre: 600 douzaines de beaux gants de peau coupe Jouvin, à 60 cents la paire; 500 douzaines de gants de peau, véritables Jouvin à 85 et à 90 la paire. 5déc

EN magasin et à vendre par les soussignés—30 balles couvertures de laine 3 points, imitation française, reçues par les derniers arrivages d'Europe. RICHARD, ALDIGE & co. 5 dec

A VENDRE

POUR cause de départ, un DÉBIT DE BIÈRE (Beer-House), dans la rue Dumaine, entre les rues Condé et Levée, avec installation de gaz. L'établissement est bien achalandé. S'adresser sur les lieux, No 36 rue Dumaine. 4 dec—1m

AVIS.
Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.
Nouvelle Orléans, 2 novembre, 1855.

LES directeurs de cette Compagnie s'étant décidés à clore les affaires de l'Agence, aucune nouvelle proposition ne pourra être renouvelée. THOMAS SLOO, Agent. 3 nov—6m

Doctor ADOLFO HEGEWISCH,
Medico y Cirujano,
[illegible]
Calle Real No 160,
entre las calles de Tolosa y San Pedro.

DOCTEUR ADOLPHE HEGEWISCH,
Médecin et chirurgien.
Office et résidence,
Rue Royale, No 160,
Entre Toulouse et St-Pierre.
NOUVELLE-ORLÉANS. 21 nov—1m

CITY HOTEL, Nlle-ORLÉANS.

LE soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public en général, que cet ancien établissement si favorablement connu, a été entièrement réparé, toutes les améliorations [illegible] nécessaires. L'édifice a été [illegible] et les chambres, celles des dames surtout, sont [illegible] grande élégance. En un mot, le propriétaire n'a épargné aucune dépense pour assurer le confort de ses pensionnaires. L'hôtel sera ouvert le 15 septembre.

R. R. MOSSÉ, Propriétaire. 11 sept—6m

MERINOS, MANTEAUX, BRODERIES.

P. & E. REILLY offriront en vente aujourd'hui, LUNDI, et les jours suivants, un grand lot de SOIERIES, CHALES, MANTEAUX, MANTELETS BRODERIES.

Sols les prix paraîtront modérés après qu'on les aura examinés. Les marchands de la campagne sont priés de les visiter avant d'acheter ailleurs, parce que des marchandises à des prix plus bas est le plus grand qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans. P. & E. REILLY, encoignure Canal et Royale. 5nov

FAURES & NORMAN.

2 et 25, RUE ROYALE, ENCOIGNURE DOUANE, Importateurs de vins, eaux-de-vie, liqueurs et conserves, et marchands de comestibles en gros et en détail. 25 nov

E. L. BOCKÉ, J. P. KLAIBER, P. J. KRAEMER.

E. L. BOCKÉ & Co.
Rue de Chartres No 162, encoignure Toulouse.

Entrée dans la rue Toulouse, au 1er.
Importateurs, Marchands,—Commissionnaires.

REÇU par le navire Johannesberg, un grand assortiment de velours noir fin, velours façonné, toutes qualités et couleurs; rubans de velours, tous les numéros, couleurs et qualités.

A vendre en gros, chez E. L. BOCKÉ & Co. 28nov

AIGUILLES—Réduction de prix.

NOUS vendons à partir de ce jour, les aiguilles à coudre de fabrication célèbre dites "Imperial drilled eyed Needles," à une réduction, aux marchands et aux personnes qui en achèteront en grande quantité. HYDE & GOODRICH, enc. Canal et Royale. 26 nov—3mj

FERRES FRERES,
207 et 209, rue Magasin, enc. Hospitalier.

IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE ET CONSERVES, Et marchands de comestibles en gros et en détail.

Changement de domicile.

L. Lavauxbrulé a transféré son domicile rue Bourbon No 162, entre les rues Orléans et St Pierre, maison qu'occupait anciennement M. le Dr. C. De Valetti.

Forcé de m'éloigner encore pour cause de santé, le Dr M. Renou sera chargé de ma clientèle pendant mon absence.

G. DE VALETTI, D. M. P. 30 oct—3m

JOUETS D'ENFANTS
et articles de fantaisie
POUR ETRENNES.
F. RIMAILHO & CO,
Successeurs, 50, rue de Chartres,

REÇU par le navire United States, du Havre: Un magnifique assortiment de Poupées nues et habillées.

Jouets français de tous les genres, par caisses et par douzaines, et une grande variété d'articles de Paris.

PARIS.

Reçu par le même navire: un grand assortiment de Broderies et Dentelles.

Bas et chaussettes en laine et en coton.
Lainages pour enfants.
Cravates en soie.
Gants en laine, en peau et en soie.
Rubans, velours, garnitures.
Poupées à retapper et à chignon.
Boutons en nacre et en soie, etc. etc.

Les marchands sont invités à venir examiner nos marchandises avant de faire leurs achats du jour de l'an. F. RIMAILHO & co. 1 déc—1m

On demande, de suite,

DES COUTURIÈRES et des MODISTES en chapeaux. S'adresser chez Mme P. Albert, encoignure Royale et Ursulines. 6 déc—6t

A LA COQUETTE.
Mme A. PLANDRAIN,
Fabricante de corsets,
Rue Royale No 259.

MME Flandrain a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle-Orléans qu'elle vient de recevoir de France tout ce qui concerne la fabrication de corsets, tels que coutils français, dimitiques de corsets, pour corsages, jupons, et corsets de dames en [illegible] et de lacs pour varice, épaulettes de grâce pour enfans. Tous les corsets sortis de la fabrique de Mme Flandrain portent le cachet de la maison pour éviter la contrefaçon de ses modèles. Le tout des prix très modérés. 23 nov—1m

CHANGE sur Paris—A vendre d'un à soixante jours de vue, à la convenance des acheteurs, par CASTILLO & BARRIS. 18 déc

PRUNES-brevetées, de Bordeaux:
50 caisses abricots à l'eau de vie;
60 do cerises, poire, prunes [illegible];
20 do do six poires et six [illegible];
15 do poires;
15 do prunes;
10 do fruits au jus assortis;
6 do fraises au jus;
6 do fruits confits assortis;
20 barriques vin rouge St-Julien;
A vendre par J. M. [illegible]. 28 nov

OFFRENT [illegible] H. CLOSTERMANN & Co, 44, rue de Chartres, [illegible] nouvelles de France [illegible]:
Poupées à [illegible],
do de caoutchouc, [illegible],
[illegible] bleus et rouges,
[illegible] couleurs, pour hommes et [illegible],
[illegible], divers couleurs et autres,
[illegible] pour femmes et enfants,
[illegible] diverses.

Un assortiment de parfumerie, savons, huile, poudre, &c. [illegible] de toute porte, rubans, [illegible], broderies, toile cirée, &c. [illegible]. 4 déc H. CLOSTERMANN & Co.

[illegible] FRERES, V. BEQUET & Co.
Encoignure Mandeville et Marais, continuation de la rue de Chartres,

Importateurs de vins, Liqueurs, Eaux-de-vie et Conserves,

Et marchands de Comestibles, groceries en gros et en détail.

DE 100 paniers huile d'olive, 100 caisses olives, 70 caisses capres; 125 do cornichons de France, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St Louis.

CIGARES DE LA HAVANE—Nous avons maintenant un nouveau stock de 250,000 cigares, comprenant: [illegible] petits et gros, Regalias, Londres, Trabucos, Operas, Cazadores, Pressados, Conchas, Millar, &c. de marques de choix, telles que Cabargas, Partagas, [illegible], Nueva Empresa, Sol, Washington, Monte Cristo, Hercules, Dos Hermanos, Colombia, [illegible] del Norte, Nina, Rio Hondo, Nouveau [illegible] et autres marques garanties importées de la Havane. A vendre par LABORDE & XIQUES, 30 Vieille Levée en face Natchez Alley.

RUE DE CHARTRES 47

[illegible], Coutumière, &c. &c. [illegible].

P. MESSEC.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France, des nouvelles marchandises d'automne [illegible]:
[illegible] français,
[illegible] do
do bleu différentes nuances,
do marron,
do vert,
do castor bleu.

Sole laine noir de toute qualité, fil et coton, &c. Un assortiment complet de casimirs [illegible] de dernier genre, ainsi que gilets velours, peluche, soieries façonnées, tartans, etc.

Les prix de ces marchandises étant fixés au plus bas, MM. les tailleurs et le public en général feront bien de venir les visiter auparavant d'acheter ailleurs. 30nov—3m

VIN supérieur—80 paniers champagne impérial et à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & co, 57, Vieille Levée. 16 déc—3

EN débarquement du navire [illegible], du Havre: 200 paniers bouteilles vides, à vendre par P. D. HENNEN & COUTURE, 19 rue Bienville. 17déc

Riz—Café—Sucre, &c.
No 75, rue de la Vieille-Levée, entre Toulouse et St-Louis.

EN magasin et à vendre en gros et en détail par le soussigné:
500 boucauts riz de la Caroline
300 sacs café Rio,
100 paniers huile Pagnol et Bergalupp,
100 barils sucre ra. né,
200 do patates du nord,
200 do ognons du nord,
50 do haricots blancs,
100 do maquereaux No 3,
20 frails amandes,
20 tambours figues,
20 barillets graine 1re qualité,
100 fromages Imitation de Chester [illegible].
1déc—ab A. TITUS

RÉGULATEUR DE GAZ DE KIDDER.

ON économise la moitié de ce gaz, 25 pour cent. Le gaz brûle parfaitement, la lumière en est belle et il n'y a ni fuite ni odeur de fumée; on peut le recommander pour les maisons de commerce ou la lumière est nécessaire le jour comme la nuit, ainsi que la lumière excessive du gaz qui fatigue tellement la vue, devient aussi douce que celle d'une chandelle de cire. Le public est invité à venir voir au bureau, No 112 rue du Canal. 1déc—f

ON a besoin d'un élève en pharmacie, sachant parler le français et l'anglais, et ayant résidé au moins deux ans dans une des bonnes pharmacies de la ville. Un élève de l'Ecole de Paris serait préféré. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations de capacité et de probité.—Bons appointements. S'adresser à la pharmacie Dufilho, rue de Chartres, 140. 15 déc—6

A VENDRE à livrer par navire Agamemnon de Marseille:
350 paniers huile Pagnol 24 onces.
250 do do do.
100 do vermouth Noilly.
50 do eau de fleur d'oranger.
50 [illegible] Bergamotte. par TH. CAPTAINE, 15 rue Tchoupitoulas. 15 déc

PHÉNOMÈNE ÉCLIPSÉ!
A vendre,
Une curiosité phénoménale.

UN enfant à deux têtes, quatre yeux, deux nez et deux bouches, avec une seule paire de mains et de pieds.

Ce phénomène, enfant de Mme Baston, est né dans le comté de Clos, au Texas, dans le mois d'août 1855. S'adresser au Dr GLOVER, No 22, City Hotel. 16déc—6

VIN rouge—60 barriques vin rouge Montferrand et St Izan, 10 demi barriques vin rouge Bayrie Margaux, 600 caisses do St Julien Medoc, 50 do do Latour Léoville et Lagrange, 25 do do Pontet, Canet et Lafite, 1/2 b. A vendre par EUG. ROCHEREAU & co, 17 et 19, rue St-Louis. 12 déc

VINS—14 barils Port wine supérieur, 20 do sherry, 24 caisses amontillado sherry, 8 do Madère, 10 do sparkling hock, 15 do Johannisberger. A vendre par EUG. ROCHEREAU & co, 17 et 19 rue St Louis. 12 dec

VIN de champagne—25 paniers champagne Auger Moet, 12 bouteilles, 10 do do 24 1/2 bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & co, 17 et 19, rue St Louis. 12 déc

EAU-DE-VIE—60 quarts J Godard, Ph Godard & co, P-OOO Godard: 30 do Castillon, 1815 et 1825; 10 quarts A Lagrange & co; 20 Bunker Hill; 10 quarts et 25 huitièmes Henry Baron & co une champagne; 20 quarts In C Boynancy. 5 quarts et 15 huitièmes Raynal & Aluee. 5 demi, 5 quarts et 10 huitièmes A Bonnet & co. 7 quarts E Lompey; 12 de A Lafontaine; 15 quarts et 8 huitièmes A Cames; 16 do 16 1/2 do G Y Bonnet & co, à vendre par EUG. ROCHEREAU & co, 17 et 19, rue St-Louis. 12 déc

SPECIALITE.
Diamants! Diamants!

A. CAMBADE, rue de Chartres, No 93, près Conti, offre aux prix les plus modérés, un joli choix de beaux bracelets, broches, croix épingles, boutons, dormeuses, bagues, etc, etc, le tout en brillants. Ainsi que d'autres bijoux de genre le plus nouveau. Il a aussi un bel assortiment de montres et de portes montre et de tout ce qui constitue la fantaisie en bijoux. Candide fait aussi toutes sortes de montures en brillants du meilleur genre qu'à Paris. 11 déc—1m

Importation directe.

114.000 cigares de la Havane, arrivés par le brick William Clark, venant de Londres. Millar et Robertson.

Toujours en magasin un stock de choix, comprenant toutes les bonnes classes des meilleures marques, telles que:

El Globo,	Gutierrez,
Cabanas,	Henry Clay,
Partagas,	El Sultan et
Flor del Pasco,	Rusca.

Tous garantis véritables cigares de la Havane. A vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée, Entre Douane et Bienville. 11 déc

L. PERROT & Co.,
Rue Royale, No. 223, enc. Ste-Anne.

ONT l'honneur d'informer les acheteurs qu'ils ont reçu un beau et riche assortiment de marchandises pour la saison d'hiver, consistant en nouveautés françaises et américaines, mousselines laine, soieries, alpacas, mérinos, satins, velours, cotonnades, flannelettes, brillants, indiennes, bottes en satin, drap de dames, cachemire de soie, caleçons, laine, tartans, gilets, couvertures, chemises de laine, étoffes pour chemises, broderies, bretelles, foulards, mouchoirs, cravates, parapluies, gants, mercerie, parfumerie, ombrelles, rubans, galons, nouveautés, parfumerie. Peignes de toutes qualités, véritables gants jouvin et autres &c &c. 14 oct—3m

Magasin de Meubles.
GROSJEAN & BENETEAU,

Ru Bienville, No 93, Encoig. Passage de la Bourse.

ONT constamment en magasin un assortiment complet de meubles de toutes les qualités des meilleures manufactures du Nord et de l'Ouest, tels que:

Lits, bureaux, toilettes, armoires, dos à glace, sofas, jeux et bois de rose, chaises, tables de toutes les [illegible] de rose, du [illegible], des [illegible] du Nord, matelas, etc. etc.

Ils se chargent aussi de la réparation de meubles et de [illegible] de réchange et d'emmagasinage.

COUVERTURES blanches et grises—6 balles couvertures Mackinaw blanc, 4 balles couvertures Mackinaw gris. Vendu à livrer au débarquement, et à vendre par N B GRAHAM, 96 rue Gravier. 7 dec

SUCRE de la Havane—200 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick W. Clark, en magasin et à vendre par R CAHUZAC & co, 30, Vieille Levée. 7 déc

CAFÉ Havane—[illegible] sacs vert, en débarquement du brick W. Clark, à vendre par R. CAHUZAC & co, 30, Vieille-Levée. 7dec

CHANGE sur Paris—à vendre d'un à soixante jours de vue, à la convenance des acheteurs par CASTILLO & BARRIS. 12 sept—6m

A VENDRE—Un magasin de MARCHAND DE VIN en détail, avec toutes les ustensiles nécessaires, cheval, charrette, &c. rue Madison No 17. S'adresser sur les lieux ou à PAUL LACROIX, rue Toulouse, No 13. 7 dec

Arrivée tout récemment.
HORACE HARBY,
RUE DU CAMP.
185 185

VIENT de recevoir un nouvel approvisionnement de MANTEAUX, TALMAS, COLLERETTES, COLS, et BRODERIES de tous genre.

Talmas drap fin, $6.
Talmas drap pour enfants, $2.
Manteaux drap pour dames, toutes couleurs, $10 à $12.
Manteaux mérinos français, 1re qualité, doublure soie, $9.
Manteaux Mérinos anglais, $3 à $4.
Cols et manchettes guipure riche, $6 à $12.
Cols et manchettes en valenciennes, travail riche, etc.
Il reste encore quelques
Mantilles velours riches brodé.
A vingt piastres!
N'oubliez pas le magasin à bon marché de HORACE HARBY, No 185, rue du Camp. 6 déc

A VENDRE

UNE HABITATION située en sucrerie située dans la paroisse St-Charles, rive droite du fleuve à environ 22 milles de la ville, mesurant 12 arpents de face au fleuve sur 80 arpents de profondeur.—Sucrerie et purgerie en briques—Maison de maître et dépendances, le tout en bon ordre.—[illegible] plus 65 têtes d'esclaves, chevaux, mulets, bœufs et tous les ustensiles nécessaires à l'exploitation de la dite propriété.—La dite terre est très unie et très bonne et permet les charrues en tout temps.

Pour les termes et conditions s'adresser à P. CAZENAVE, No 20 rue de la Douane. 7déc—1m

Jouets—Jouets.

H. CLOSTERMANN & Co. 44, rue de Chartres, OFFRENT à vendre aux prix coûtant:
Poupées habillées, diverses grandeurs,
Do allemandes, do
Chevaux vernis sur soufflet,
Hochets divers et jouets pour enfants, &c. 4 déc

BONNEVAL, SCHREIBER & Co.
COURTIERS D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE CHANGE,
No 38, rue Carondelet.

Les billets hypothécaires sont escomptés. 3 dec—3m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
G. LAVIE.

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général qu'il a transporté son magasin d'objets de toilette et d'articles pour hommes, de la rue St Charles No 35 au No 21 dans la même rue [illegible].

COLOGRAINE!
SPÉCIFIQUE INFAILLIBLE POUR LA [illegible] DES CHEVEUX.

SEUL DEPOT A LA NLLE-ORLÉANS, CHEZ G. LAVIE, rue St Charles No 21, Entre Canal, et Commune. 26 nov

A LOUER

A l'année, ensemble ou séparément rue Saint Pierre, 160, le premier étage de la maison, composé de quatre pièces, avec petit cabinet et balcon sur la rue. Le second étage, de quatre belles pièces, avec cuisine, etc. 6 déc—3 p

Changement de domicile.
Dr. L. DUPERRON, Dentiste,

A transporté son cabinet au No. 39, RUE ROYALE entre Bienville et Douane.

Son cabinet sera ouvert de Huit heures du matin à 4 heures du soir.

VIN Porto—25 barils vin Porto, [illegible], à vendre par Fdo de FUENTES & co, 20 Vieille Levée. 14dec

WHISKY—200 barils raw, et 200 barils rectifié, en débarquement, à vendre par Fdo de FUENTES & co, 20 Vieille Levée. 14dec

CHAMPAGNE—100 paniers vin de champagne Vve Clicquot, à vendre par Fdo de FUENTES & co, 20 Vieille Levée. 14 dec

VINS—2000 caisses vin de Bordeaux diverses qualités, à vendre par Fdo de FUENTES & co, 20 Vieille Levée. 14dec

VIN blanc—60 barils Barsac et Sauterne, à vendre par Fdo de FUENTES & co, 20 Vieille Levée. 14 dec

FRUITS à l'eau de vie—50 caisses fruits assortis, à vendre par Fdo de FUENTES & co. 14 dec

CHAMPAGNE—50 paniers Champagne de Moncourt en bouteilles et demi bouteilles, 50 paniers Champagne de Venoge, en bouteilles, à vendre par Fdo de FUENTES & co, 20 Vieille Levée. 14 dec

WHISKY—50 barils St Louis débarquant du bord du steamer Michigan, à vendre par Fdo de FUENTES & Co, 20 Vieille Levée. 11dec

WHISKEY—100 barils forte preuve et le barils rectifié, en débarquement du Michigan et City Falls, à vendre par Fdo de FUENTES & co, 20 Vieille Levée. 15 déc—6

HISTOIRE
du Consulat et de l'Empire,
PAR A. THIERS, 12me volume.

A La maison Ver HEBERT & co, 149 rue de Chartres, a l'honneur d'informer les souscripteurs à cet ouvrage, par Thiers, qu'elle vient de recevoir le 12e volume et qu'il est prêt à leur être délivré. 14déc

SAUCISSONS de Lyon—A barils de saucissons de Lyon, véritables, 400 demi-jambons de à gallons. En débarquement du navire United States, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE & co, 147, rue Royale. 24nov

HUILE d'olives—200 paniers belle véritable J. Pagnol, 100 do do de demi bouteilles. A vendre par NUMA LACOSTE & co, 147, rue Royale. 24nov

Dissolution de société.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison CHOUTEAU & VALLÉ, est dissoute par suite de la mort de M. Henry Chouteau. Le nom de la société ne servira qu'à la liquidation. NERÉE VALLÉ, associé survivant.

LE soussigné continuera en son propre nom les affaires de commission de CHOUTEAU & VALLÉ. St Louis, 30 novembre 1855. NERÉE VALLÉ. 30 nov—6m

NERÉE VALLÉ,
Successeur de Chouteau & Vallé,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET EXPÉDITEUR, 20, Levée St Louis, Mo. 30 nov

POIDS ET MESURES.

LE bureau de l'inspecteur pour le Premier District, rue Julia No. 108, est ouvert de 8 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi. 30 nov—2m

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

Nouvelle Orléans, 30 novembre 1855

A une réunion des Directeurs, M. Jules Dolbonde a été élu secrétaire de la Compagnie, en remplacement de M. A. Schreiber, démissionnaire. JOHN PEMBERTON, Président. 1er déc—1m

Compagnie d'éclairage du gaz de la N. O.

Nouvelle Orléans, le 1er décembre 1855

CONFORMÉMENT à la charte, une élection aura lieu au bureau de cette compagnie, No 120 rue Commune, le 1er lundi de janvier, c'est à dire le 7 du mois, de 10 heures du matin à 3 heures de relevée, à l'effet de choisir six directeurs, qui seront en fonction pendant l'année prochaine. Par ordre, N. O. J. TISDALE, Trésorier. 2déc—30

Avis de société.

EN vertu d'un acte déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Anvers, (Belgique) Josh. Deynoodt, de la Nouvelle Orléans, et Mees Verbeurgen, d'Anvers, ont formé une association. Les deux maisons n'en formeront qu'une seule et sont solidairement responsables, mais la raison sociale de chacune d'elle est conservée.

JOSH. DEYNOODT, Nouvelle-Orléans. MEES VERBEURGEN, Anvers. 3 déc—3m

MAGASIN A BON MARCHE.
Modes et articles de fantaisie.
E coignure Hôpital et Chartres (Conde).
Madame FABIO

Mme Fabio a l'honneur d'annoncer à la attention des dames en général, qu'elle a reçu, par les navires Globe et Rosemberg venant de France, un assortiment complet et varié de MARCHANDISES DE FANTAISIE ET DE SAISON, comprenant:

Chapeaux de soie, pour dames et demoiselles, rasquettes d'enfans.
Couronnes de velours, couronnes de mariage et de bal.
Manteaux de velours, garnitures de fantaisie.
Manteaux de drap, broderies.
Manteaux de velours, voiles de dentelle française.
Manteaux de soie, voiles de mariée.
Et un assortiment complet de tous les autres articles de modes.

Mme Fabio espère que son beau choix de marchandises et les prix modérés auxquels elles seront vendues, [illegible] engageront les dames à [illegible] patronage du public.

Mme Fabio invite respectueusement les dames à venir examiner ses marchandises avant de faire leurs achats ailleurs. Ses conditions sont des plus avantageuses.

MANTEAUX ET MANTELETS faits sur commande, dans le plus bref délai.

Souvenez-vous que le magasin est au coin des rues Hôpital et Chartres.

A bon marché.

VOILES faites en vrai dentelle française, de 2 à 6piastres. Cols en fil et guipure, deux soie, de $4 à $5. Cols guipure et crêpes riches, de $1 à $1.75. Bandes jaconat brodées, riches, de $1 à $1.50. Assortiment de franges, soie noire et couleur, dernière mode, à vendre au plus bas prix, chez Mme FABIO, Enc. Hôpital et Chartres (Conde). 23nov

Bon marché! Bon marché! Bon marché!
Manteaux et Talmas,
Aux prix de New York.

REÇU tout récemment: un grand assortiment de Manteaux et Talmas du dernier genre, pour la campagne actuelle. Les dames sont particulièrement invitées à venir examiner les choix avant d'acheter ailleurs. A vendre par Mme FABIO, enc. Hôpital et Chartres (Conde) 24 nov—1m

D. BARJON Fils,
SUCCESSEUR DE SON PÈRE,
279, rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.

[illegible] A l'honneur d'informer le public et les personnes qui, jusqu'ici, l'ont favorisé de leur bienveillante confiance, dont la plus spéciale des fournitures et des produits qui, depuis 35 ans ont valu à l'établissement la réputation qu'il a aujourd'hui, il vient de recevoir de New York des meubles de premier choix, de nouveaux modèles, sculptés, qu'il a fait à son ordre, des pianos, des meubles de fantaisie, [illegible] ponctualité, satisfaction, à bref délai, en remplissant les ordres et demandes et commandes de meubles, qui pourraient lui être faites pour la ville, comme pour la campagne; ces derniers, soigneusement emballés, seront livrés en bon ordre.

Il entreprend aussi les réparations de tous genres et les mises à neuf des meubles, avec élégance, [illegible] propreté, et aux prix les plus modérés. On trouvera également chez lui des sommiers élastiques et des matelas en crin.

Il tient également en main par la voie directe de ses correspondants de New York, et offre de céder à bon compte, à des objets qui en auront besoin, les modèles les plus en vogue, qui ne font que [illegible], sur son établissement, en [illegible] d'acajou, noyer, palissandre et de bois de rose.

Les bons ouvriers, ébénistes, tapissiers, sculpteurs, trouveront toujours de l'emploi en se présentant à l'établissement.

Les commandes sont remplies chez M. Baryon avec la plus scrupuleuse exactitude et les meubles livrés à l'époque convenue à l'avance. 3 déc—1m

A LOUER—DEUX BEAUX APPARTEMENTS GARNIS, rue Royale No 285, au-dessus du magasin, et aussi plusieurs chambres garnies. 22 nov—jusq 31déc

INSTITUT ST-LOUIS,
283, rue Dauphine,
(Entre Ursulines et Hôpital)

MME DERON remercie les familles de leur confiance en son institution qu'elle a retrouvée dans la plus de prospérité; elle vient aussi de leur faire et de son dévouement pour leurs enfants. Le séjour de Mme Deron à Paris lui a permis d'étudier par elle-même ce qui s'y a de nouveau dans l'enseignement des demoiselles: elle a visité les maisons d'éducation les plus renommées, [illegible] les plus sérieux et les plus agréables et, [illegible] qu'elle a vu, d'introduire de nouvelles améliorations dans son établissement.

Mme Deron veut que les jeunes personnes qu'elle élève acquièrent des manières modestes, élégantes, et une instruction solide, basée sur la morale et la religion, en un mot qu'elles soient préparées pour la [illegible].

[illegible]

La musique, comme l'enseignement général acquiert elle par les plus habiles professeurs [illegible] pour le cours de solfège et de chant sera assuré par Mme Tacconi-Tasca, dont la voix magnifique [illegible] une excellente [illegible] leçons de Mme Tasca en venant chez Mme Deron.

AVIS.

Plusieurs demandes de leçons particulières ont été faites à Mme Deron pour des demoiselles ne pouvant suivre des classes régulières; pour satisfaire à ces demandes, un cours de Français proprement dit a la manière de ceux de MM. Remy et Lévi à Paris, sera ouvert à partir de janvier: il aura lieu dans l'Institut trois fois par semaine et sera divisé en cours préparatoire et en cours supérieur. Les élèves de la maison, bien entendu, seront les premières admises et aucune doute aux progrès de toutes et chacune [illegible] l'émulation générale.

Les mères pourront, si elles le veulent, assister aux cours. 1 déc—

MAGASIN DE TAPIS,
No 19 rue de Chartres.

LES soussignés reçoivent journellement un grand assortiment de tapis, consistant entre autres en velours, Wilton, tapisserie Bruxelles, 3 plis, Ingrains, ainsi qu'un grand choix de stores; tapis à nattes, en droguet et en fil; tapis de table et de pianos; étoffes en crin; nattes de coco; toiles cirées pour parquets, de différentes largeurs, coupées d'après les dimensions des différens appartements, corridors, &c. &c.

Le tout au plus bas prix du marché. A. BROUSSEAU & Co, 19 rue de Chartres. 16 oct

PIANOS.
SUCCESSION DE Wm. HARTKOPF.

En conséquence du décès de M. Wm Hartkopf tout son stock de Pianos consistant des instruments des manufactures les plus célèbres telles que celles d'Erard, Pleyel et autres personnes distinguées, est maintenant offert au public à des prix extrêmement réduits, à l'effet de clore sa succession.

Une partie de ce stock considérable ne fait que d'arriver et a été choisie par M. Hartkopf avec son habileté et son goût habituels, pendant son séjour à Paris, l'été passé.

S'adresser au magasin de pianos, No. 116, rue Royale entre St Louis et Conti. 30 nov—d24

AVIS.
Succession de Wm Hartkopf.

LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre feu M. Wm Hartkopf, sont priées de les présenter aux soussignés, pour règlement. Les personnes qui doivent à la succession sont priées de venir régler avec FELIX GRIMA ET E. DONZANO, Exécuteurs testamentaires, No 116, rue Royale. 30 nov

AVIS.

M. J. B. BÉLAUME est, à partir du 1er courant, associé à mes affaires, qui seront conduites dorénavant sous la raison EDOUARD DUPASSEUR & Co. Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1855. EDOUARD DUPASSEUR. 30 nov—1m

MÉDECIN CONSULTANT.
Maladies chroniques.

LE Dr H. MARDY donne chaque jour ses consultations pour les maladies chroniques, à la pharmacie Bailler, encoignure St Pierre et Dauphine, de midi à 2 heures.

Une pratique de 17 années sous toutes les latitudes, la considération scientifique que c'est acquise en notre Louisiane depuis neuf ans une méthode rationnelle par l'expérience, ne peut manquer d'être utile à tous. 29nov—1m

G. LAVIE,
RUE ST-CHARLES, No. 21,
Entre Canal et Commune.

VIENT de recevoir un grand assortiment d'articles de toilette et de nouveautés, destinés ci dessous, qui seront vendus aux prix les plus modérés.

Gants Jouvin en chevreau blanc, paille et couleurs assorties,
Gants Jouvin en castor et de Suède, guêtres en drap,
Cols, cravattes et écharpes noirs et en couleur,
Foulards, mouchoirs batiste blancs et à vignettes,
Chemises fines en toile et en coton,
Devants de chemises, faux cols et manchettes,
Chaussettes en soie et en coton, blanches et couleur,
Chaussettes en mérinos et en cachemire,
Gilets et caleçons en flanelle lisse et croisée,
Gilets et caleçons en soie et coton,
Parfumerie fine, brosserie et peignes assortis,
Porte-monnaie et bourses de tous genres, porte-cigares,
Pipes en véritable écume de mer, tuyaux et bouts d'ambre,
Bonnets pour paletots, gilets, manchettes et pour devants de chemises,
Jumelles de théâtre et de marine, longues vues,
Carabines et pistolets Flobert, dits Monte-Christo, cap-[illegible],
Couteaux et coutellerie fine,
Cannes, parapluies en soie et en coton,
Cartes à jouer en jeux divers,
Cartes de Bézigue, nécessaires, sacs, cabas, éventails et beaucoup d'autres articles,
Bronzes, porcelaines et cristaux.

Ainsi qu'un magnifique assortiment d'objets de fantaisie et de la dernière nouveauté. 23 nov

MAILLOT & SON,
[illegible], rue des Magasins,
Importateurs de Vins, Eau de vie, &c., et Marchands de liqueurs du pays.
14 déc—1m

CIGARES—En débarquement du brick Wm Clark, venant de la Havane, une grande facture de choix des meilleures marques de cigares de la Havane, ainsi que des: Rio Sella, Eliseo, Cabanas, La Rosa, Hurtado, Granadina, [illegible]. A vendre par LABORDE & XIQUES, 30, Vieille-Levée, en face de Natchez Alley. 28 déc